



REUNION D'OUVERTURE DU DEBAT PUBLIC

4 MAI 2015, RETRANSCRIPTION INTEGRALE (VERBATIM)

Projet de parc éolien en mer de Dieppe - Le Tréport

Lieu : Salle Serge Reggiani – 29 B avenue des Canadiens – Le Tréport
Durée de la réunion : 3 heures (début : 19 heures 05 – fin : 22 heures 15)
Nombre de participants : 205.

Mot d'accueil de la Mairie du Tréport

Laurent JACQUES, Premier adjoint au Maire du Tréport : Merci à tous d'être présents ce soir pour la première réunion de ce débat public. Il y a cinq ans déjà, nous nous retrouvions dans un contexte à peu près similaire pour débattre de l'opportunité ou non d'implanter un parc éolien en face de nos côtes. Les années ont passé, le projet a été légèrement modifié. Le pétitionnaire n'est plus le même, les idées aussi ont pu évoluer, aussi a-t-il été jugé utile par certaines instances d'ouvrir un nouveau débat public. Certains penseront que c'est inutile, que c'est du temps perdu ; je pense au contraire que ce débat a toute sa place et que confronter des idées contraires n'est jamais une perte de temps, dès lors que les arguments sont avancés et les interlocuteurs respectés.

Dans différents domaines, parfois essentiels, nous ne sommes pas consultés mais placés devant le fait accompli, nous nous en offusquons et nous avons raison de le faire. Ce débat a le mérite de donner la parole à tout le monde, sans exception.

Comme le soulignait il y a quelques semaines Mme Monnoyer-Smith, présidente de la Commission Particulière du Débat Public, l'évolution du dossier a fait qu'aujourd'hui, qu'elles soient pour ou contre le projet, des personnes connaissent parfaitement le sujet et d'autres n'ont que peu d'informations. Au-delà même de l'expression d'une opinion, chacun pourra donc poser les questions et jouer son rôle de citoyen actif. Là encore, d'un point de vue démocratique, le principe mérite d'être salué.

Je compte sur les membres de la Commission Particulière du Débat Public pour faire vivre ce débat et l'animer en toute neutralité pour apporter, comme ils s'y sont engagés, des réponses aux questions de chacun. Je leur accorde ma confiance, et j'espère ne pas être déçu, pour mener à bien la mission qui leur a été confiée, à savoir relater, synthétiser, les avis et arguments qui seront déployés jusqu'au terme du débat, le 31 juillet.

J'espère que chacun veillera à laisser s'exprimer tous les intervenants, quels que soient leur points de vue. Chacun a le droit d'avoir ses idées et de les défendre.

Les élus municipaux du Tréport ont leur point de vue, nous profiterons d'ailleurs de ce débat pour nous exprimer à nouveau, pour rappeler notre plus farouche opposition à ce projet.

Je le disais tout à l'heure, il a évolué, nous ne sommes plus à 141 éoliennes, mais à 62. Leur taille, depuis le premier projet, a beaucoup progressé, puisque chaque éolienne culminerait désormais à près de 220 mètres de haut, c'est plus de deux fois la hauteur de nos falaises. L'emprise en mer serait la même, et la nuisance est inchangée.

Les élus que nous sommes sont attachés à certaines traditions et la pêche artisanale pratiquée ici en est une. Attaquer nos pêcheurs, c'est attaquer notre identité. Ce parc leur apporterait un préjudice extrême pendant la construction, en raison de la destruction de la ressource, et durant l'exploitation, par la contrainte de la zone.

Nous entendons donc défendre cette profession et ses représentants. Nuire à la pêche, c'est aussi nuire au tourisme puisque la plupart de nos visiteurs viennent ici pour profiter de notre port au cœur de notre ville.

Les risques sont aussi conséquents pour l'environnement puisque de nombreuses bombes datant de la Seconde Guerre mondiale sont toujours présentes sur le secteur convoité et le risque de naufrage serait accru ; avec lui, apparaîtrait la possibilité d'une marée noire, voire de dégâts sur le système de refroidissement de la centrale de Penly.

La nuisance visuelle serait aussi présente. Même s'il est difficile de l'imaginer avec précision, nous voyons bien des hauteurs du Tréport l'impact des éoliennes qui se trouvent sur le plateau picard. C'est une véritable guirlande de Noël permanente qui nous attendrait.

Pour ce qui est des emplois, ce parc serait créateur, d'après ce que certains prétendent, de centaines, voire de milliers d'emplois. Certains élus font des promesses mais nous savons toutes et tous qu'elles ne les engagent pas. Si les emplois sont créés – j'insiste sur le caractère conditionnel – nous savons tous que ce ne sera pas au Tréport et que nous pouvons nous attendre ici à un nombre d'emplois supprimés bien plus important que le nombre de créations.

Enfin, même si nous devons travailler sur les énergies renouvelables et encourager leur développement, je pense qu'il ne faut pas le faire à n'importe quel prix, et que l'éolien n'est pas la meilleure solution. Non seulement les éoliennes ne tournent qu'une partie du temps et doivent faire l'objet d'un complément avec une énergie plus classique, mais en plus le coût de cette énergie est à ce jour indécent. C'est d'ailleurs sur ce point que le premier projet avait été rejeté.

En France, près de 6 millions de ménages sont frappés par la précarité énergétique, ce sont autant de familles qui renoncent à se chauffer ou n'arrivent pas à régler leurs factures. N'aggravons pas cette situation.

Vous l'avez compris, pour le Conseil municipal du Tréport, c'est un « non » franc et massif à ce projet. Nous sommes là aussi pour vous écouter, tous, que vous partagiez notre opinion ou pas. Emparez-vous des outils qui vous sont offerts pour vous exprimer.

Je vous souhaite un très bon débat à tous. Merci.

(Applaudissements.)

Christian LEYRIT, Président de la Commission Nationale du Débat Public : M. le Maire, Mme la Vice-présidente du Conseil Général, M. le Vice-président du Conseil Régional, Mesdames et Messieurs les

Présidents de l'intercommunalité, Mesdames et Messieurs les Elus, Mesdames, Messieurs ; je suis vraiment très heureux d'être parmi vous ce soir ici, au Tréport, pour l'ouverture de ce nouveau débat public sur le parc éolien de Dieppe -Le Tréport.

Je vais vous rappeler brièvement quelle est la finalité du débat public dans notre pays, puis je laisserai la parole à Mme Monnoyer-Smith.

Tout d'abord, quelles exigences avons-nous, dans notre pays ?

Les principes d'information et de participation du public viennent d'une triple exigence internationale (notre pays a signé la Convention d'Aarhus il y a un peu plus de 15 ans), européenne et également nationale, puisque la Charte de l'Environnement, approuvée en 2005 et d'une valeur constitutionnelle (le plus haut niveau des lois dans notre pays), oblige à développer la participation des citoyens aux décisions publiques.

Je cite ce qui avait été rappelé à la Conférence de Rio il y a un peu plus de 20 ans : « *Toute personne a le droit d'accéder aux informations concernant l'environnement et de participer aux processus de décision* ». C'est bien de cela dont il s'agit aujourd'hui.

J'ajoute que ces principes obligatoires par la loi dans notre pays rencontrent une exigence très forte de la part de nos concitoyens. Nous avons réalisé, à la CNDP, des enquêtes avec Roland Cayrol, que nous avons confiées à TNS Sofres ; ces enquêtes montrent une forte attente des citoyens pour participer aux décisions publiques, une demande de participation d'autant plus forte que le modèle politique apparaît en crise, et l'attente de garanties d'indépendance pour assurer une bonne participation des citoyens – c'est vraiment à des taux très importants.

Ainsi, 90% des citoyens français souhaitent que l'on développe les modes d'information et d'expression directes des citoyens ; 96% souhaitent que les pouvoirs publics tiennent davantage compte de l'avis exprimé par les citoyens.

En ce qui concerne l'indépendance, les citoyens disent que lorsqu'un débat public est organisé, il doit l'être par des personnes qui ne sont pas parties prenantes des décisions, donc par une autorité indépendante du Gouvernement et du Parlement. C'est le cas de la Commission Nationale du Débat Public, dont je vais vous dire quelques mots.

Le nouveau slogan de la CNDP est : « Vous donner la parole et la faire entendre ». Vous aurez la parole pendant 100 jours, ici, et il faut donc la faire entendre, remettre le citoyen au cœur de la décision publique. Notre société est fracturée, les citoyens n'ont plus confiance dans les institutions, dans la parole publique, nous le voyons tous les jours. Si l'on veut redonner confiance aux citoyens, encore faut-il qu'ils soient capables d'exprimer leur point de vue en toute liberté, dans la diversité, comme l'a fort bien indiqué M. le Maire tout à l'heure. Il faut également qu'ils soient entendus, parce qu'aujourd'hui (je ne développerai pas les enquêtes) beaucoup d'autres questions expriment le fait que les Français ont le sentiment que lorsqu'un débat est lancé, la décision est déjà prise.

Il est très important de remettre le citoyen au cœur de la décision publique :

- D'informer le public, de disposer d'une expertise complète ; les citoyens ont le droit d'avoir des points de vue du maître d'ouvrage mais également d'experts différents du maître d'ouvrage, c'est un point très important. Pour pouvoir se forger une opinion il est toujours utile d'avoir plusieurs points de vue, notamment d'experts.
- De veiller à la participation, d'aller à la rencontre des citoyens. Mme Monnoyer-Smith va vous dire que l'on ne se contentera pas de grandes réunions comme celle-là, mais que l'on ira rencontrer l'ensemble des citoyens qui ont des choses à dire – également les jeunes (dans les

réunions publiques le pourcentage de jeunes est toujours assez faible). Il est important que les jeunes et les personnes défavorisées puissent s'exprimer.

- D'éclairer le maître d'ouvrage. C'est enrichir, démocratiser, légitimer la décision. C'est très important. Le débat public ne conduit pas à ce que tout le monde soit d'accord à la fin du débat mais il est nécessaire que les gens aient le sentiment d'avoir été écoutés et entendus, pour considérer que la décision est légitime. Pour un certain nombre de citoyens ou d'opposants, lorsque la décision n'est pas légitime on voit ce que cela donne sur certaines parties du territoire, en France. Les médias en parlent de manière importante.

Donc, le processus qui conduit à la décision est aussi important que la décision elle-même. C'est la loyauté, la confiance, la transparence dans le processus de décision, qui fondent la légitimité ; c'est très important. Confiance entre le maître d'ouvrage et les citoyens, qu'ils aient le sentiment qu'on ne leur raconte pas d'histoires, qu'ils peuvent avoir accès à d'autres expertises que celles du maître d'ouvrage, etc. Je voudrais insister sur ce point : faire en sorte que tout le monde puisse s'exprimer en ayant ce sentiment très fort que ce débat est loyal, transparent, et que rien ne sera caché tout au long de ces trois mois de débat.

La CNDP intervient sur tous les grands projets d'équipement et d'aménagement du territoire ; généralement, tous les projets de plus de 300 M€. C'est une instance collégiale de 25 membres : environnementalistes, patronat, syndicats, Cour de Cassation, Conseil d'Etat, Cour des Comptes, élus, parlementaires, représentants des régions, des départements, des villes ; c'est une instance de 25 membres qui prend les décisions. Lorsqu'elle est saisie, elle peut décider, comme c'est le cas ici, de faire un débat public, de l'organiser elle-même et d'en confier l'animation à une Commission Particulière du Débat Public.

Le 25 novembre, nous avons été saisis par le maître d'ouvrage – que vous entendrez dans un instant – et nous avons décidé de faire un débat public. Nous avons désigné une équipe, qui est présidée par Mme Laurence Monnoyer-Smith, qui est par ailleurs Vice-présidente de la CNDP. C'est une institution très particulière, sans doute une des seules à agir avec un personnel permanent extrêmement réduit, mais qui fait appel à des personnes de la société civile pour animer, car pour animer et être le plus possible indépendants, neutres, impartiaux, il est préférable de s'associer à des personnes d'horizons divers de la société civile. Tous les membres de la CPDP (d'origines différentes) vont pouvoir, dans cette collégialité, animer ce débat.

Vous voyez ici la composition de la CPDP – je crois que la parité est parfaite parmi ses six membres. Cette Commission a signé une Charte d'éthique et de déontologie. C'est le point auquel je suis le plus attaché.

Les valeurs de la CNDP sont :

- La transparence.
- Permettre la mise à disposition du public de l'ensemble des données disponibles, qu'elles viennent du maître d'ouvrage ou d'ailleurs. On parle beaucoup aujourd'hui d'open data, de mise à la disposition du public de l'ensemble des données publiques.
- Le débat doit être argumenté, on ne fait pas le bilan des pour et des contre, ce n'est ni un sondage, ni un référendum, c'est la force des arguments qui est importante. Il peut y avoir des controverses, des points de vue exprimés avec vigueur, mais toujours dans un bon esprit.
- L'égalité de traitement : tous les citoyens ont le même temps de parole. Cela surprend parfois, mais c'est important.

- L'indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage.
- La neutralité, l'impartialité.

J'insiste sur le fait que le débat public n'est pas l'enquête publique, il est très en amont de celle-ci. Si ce projet devait se poursuivre, il y aurait encore beaucoup d'études et l'enquête publique.

La CNDP ne donne pas d'avis sur le projet, ne dit pas à la fin du débat « nous sommes favorables » ou « nous sommes défavorables », nous sommes là pour que tous les citoyens soient informés et pour que tous les citoyens aient des réponses à toutes les questions qu'ils posent, quelles qu'elles soient. Elle peut émettre des recommandations par la suite, éventuellement.

Ce débat va se dérouler jusqu'à la fin du mois de juillet. Ensuite, la Commission Particulière rédigera un compte rendu précis, puisque tout ce qui sera dit sera enregistré. Il y aura un *verbatim* de tout, des vidéos de certaines réunions. Tout sera consigné. Je rédigerai un bilan du débat public, dans un délai de deux mois à compter de la fin du débat. Puis, le maître d'ouvrage aura trois mois pour dire ce qu'il a entendu et exprimer sa décision d'arrêter le projet ou de le poursuivre, dans telle ou telle condition. Dans l'hypothèse où il poursuivrait le projet, il est important qu'il indique dans la décision quels engagements il prend pour tenir compte de l'ensemble des points de vue exprimés. Un débat public, c'est vous donner la parole, mais aussi la faire entendre. Je tiens particulièrement à ce point : le maître d'ouvrage doit exprimer la manière dont il a entendu les dizaines, centaines, milliers d'interpellations qu'il a eues pendant le débat public.

Je vous remercie d'être venus nombreux et je souhaite que ce débat – M. le Maire l'a dit – au cours duquel vont s'exprimer les positions assez fortes des uns et des autres, se déroule dans le climat le plus serein possible (la sérénité n'empêche pas la vivacité des arguments) pour que les décideurs finaux, le maître d'ouvrage mais également les pouvoirs publics, puissent en tirer le meilleur et que vous soyez donc entendus au maximum, par l'ensemble des personnes dans cette salle mais également par l'ensemble des personnes concernées sur ce territoire par ce débat public.

Merci à toutes et à tous.

(Applaudissements.)

Laurence MONNOYER-SMITH, Présidente de la CPDP et Vice-présidente de la CNDP : Merci M. le Maire adjoint, merci M. le Président. Je pense que vous avez tous à cœur de commencer à rentrer un peu dans le vif des discussions de ce soir. Je voulais rapidement vous expliquer le fonctionnement de cette réunion d'ouverture et les règles que nous appliquons d'une façon générale, comme l'expliquait le Président tout à l'heure, pour que tout le monde ait la parole, dans la mesure du possible.

Nous sommes là jusqu'à 22 heures, nous essaierons de ne pas trop déborder, nous avons à cœur de faire en sorte que le maximum de personnes s'expriment et pour cela, il est nécessaire de respecter des règles.

Nous avons décidé d'organiser cette réunion autour de trois tables rondes, chacune de ces tables rondes donnera la parole à la maîtrise d'ouvrage et ensuite, à des points de vue contradictoires sur chacun des propos qui sera émis par la maîtrise d'ouvrage.

- Une table ronde fera le point sur 2010-2015, ce qui s'est passé depuis 2010, quelles sont les similitudes entre les projets soumis au débat public.
- Une deuxième table ronde portera plus sur les questions de pêche, tourisme, industrie, etc., quel est le projet de territoire et comment il entre ou non en résonance avec le projet de la maîtrise d'ouvrage.

- Enfin, une troisième table ronde sur les impacts potentiels de ce projet sur les pratiques de la mer, et les questions liées à l'environnement et au paysage.

Nous sommes au début d'un temps de débat public qui va durer une centaine de jours. Ce soir, il n'est évidemment pas question d'épuiser le débat, simplement de mettre sur la table toute une série de questionnements et d'enjeux qui seront ensuite déroulés au cours de ce débat, selon des modalités sur lesquelles je reviendrai en cours de réunion régulièrement.

Ce soir, les mêmes règles s'appliquent pour chaque table ronde à tout le monde, selon le principe d'égalité qu'a bien rappelé M. le Président. Chaque interlocuteur a cinq minutes pour s'exprimer, et une diapositive. Nous donnons ensuite systématiquement la parole à la salle pour que chacun d'entre vous puisse s'exprimer. Nous vous demandons de vous exprimer en trois minutes à peu près, de vous lever pour être vu et de vous identifier. La CPDP a aussi pour mission de relever, enregistrer, la totalité des propos tenus dans l'ensemble des arènes de discussion : ici en réunion publique, en atelier, en débat mobile. Nous enregistrons absolument tout ce que vous dites donc il est important de pouvoir vous identifier.

Si nous n'arrivons pas à donner la parole à tous ceux qui la demandent, plusieurs moyens d'intervention sont à votre disposition : des petits papiers distribués à l'entrée sur lesquels vous pouvez écrire vos questions, votre avis, vos arguments ; nous les mettrons en ligne sur le site Internet. Toutes les questions sont transmises à la maîtrise d'ouvrage qui doit y répondre dans un délai raisonnable d'environ 15 jours. Les avis sans question particulière seront mis directement sur notre site Internet et vous pourrez réagir.

Une caméra, qui est tenue par Marie, est à votre disposition dans la salle. Pendant le débat, vous pourrez vous éclipser, ou après le débat vous pourrez demander à Marie d'enregistrer votre point de vue, il sera mis en ligne sur le site Internet. Si vous sentez que vous n'arriverez pas à prendre la parole parce qu'il y a trop de demandes, n'hésitez pas à le faire.

Je vous rappelle que nous sommes en direct sur Internet, des personnes à distance vont poser des questions. Si des questions nous arrivent via Twitter, via le site Internet, nous répondrons à certaines directement dans la salle.

Nous sommes également en direct sur le site Internet de France 3 Haute-Normandie et France 3 Picardie.

Je vous indique tout cela pour que chacun prenne la parole clairement pour que tout soit facile à enregistrer, et audible pour ceux qui assistent de loin à cette réunion publique d'ouverture.

Je reviendrai vers vous après chaque table ronde pour présenter les modalités de participation : ateliers, réunions, etc., afférentes aux thématiques traitées dans les tables rondes. Nous pourrions, en fin de réunion publique, revenir et discuter avec vous directement sur ces modalités.

Il me semble que vous avez tous envie de rentrer dans le vif du sujet. Je vous propose, si tout le monde est en phase pour le respect des règles, présentées par M. l'Adjoint au Maire et par M. le Président, de démarrer tout de suite et d'appeler les membres de la première table ronde.

- M. Jean-Baptiste Séjourné, président du Conseil d'administration, directeur délégué d'Engie (anciennement GDF Suez).
- M. Mario Pain, directeur adjoint de la Direction de l'énergie au ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie.
- M. Olivier Becquet, président de la Commission Environnement du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Haute-Normandie.

La table ronde est animée par Mme Aline Guérin qui est membre de la CPDP.

TABLE RONDE N° 1

2010, 2015 : les modifications du projet ont-elles fait bouger les lignes ?

Aline GUÉRIN, membre de la CPDP : Cette table ronde porte sur la question du projet, entre 2010 et 2015 il s'est passé cinq ans. Avec un temps de cinq minutes et une seule diapositive, selon la règle, je vous donne la parole en premier, M. Séjourné, vous êtes le président du Conseil d'administration d'Engie.

Jean-Baptiste SÉJOURNÉ, Président du Conseil d'administration des Eoliennes en Mer Dieppe-Le Tréport : Bonjour à toutes et à tous, M. le Président, Mme la Présidente, M. l'Adjoint au Maire ; je voudrais dire tout d'abord que nous sommes très heureux, en tant que maîtrise d'ouvrage, d'avoir l'opportunité de présenter notre projet et d'entrer dans ce débat public. Nous y voyons une opportunité pour expliquer les choix faits sur ce projet, répondre pendant les 100 jours du débat public aux questions, et recueillir vos avis, dans un objectif de travailler à l'évolution du projet. C'est pour nous un moment important, nous l'abordons dans un état d'esprit d'ouverture et d'écoute complet, par rapport à ce qui sera exprimé ce soir et tout au long de cette période.

La maîtrise d'ouvrage est constituée d'une société qui s'appelle Eoliennes en mer Dieppe - Le Tréport, qui a trois actionnaires : Engie (anciennement GDF Suez), EDPR, et Neoen Marine. C'est une société dont le Siège est basé à Dieppe. Ce choix est important pour nous, pour être à proximité des territoires. Il y a une équipe, présente largement dans la salle, qui est dirigée par Raphaël Tilot ; vous verrez lors des deuxième et troisième tables rondes Claude Midi, le directeur du développement, et Christophe Leblanc qui est le responsable local à Dieppe, qui s'exprimeront. Derrière, une équipe d'une cinquantaine de personnes œuvre à temps plein pour faire de ce projet un projet réussi.

Vous avez devant les yeux une diapositive qui représente dans le rectangle l'espace dans lequel ce parc éolien en mer serait construit. Il est constitué de 62 éoliennes de 8 MW, la puissance fait un peu moins de 500 MW.

C'est une production équivalente à la consommation de 850 000 personnes, cela représente deux tiers de la population de Seine-Maritime.

Concernant le cahier des charges et la zone propice définie par l'Etat de 110 km², la zone du projet utilise 91,5 km², en essayant de limiter les impacts. Nous avons fait des choix sur lesquels nous pourrions revenir.

Le coût du projet global est de 2 milliards d'euros. La mise en service est prévue en 2021. Une période de développement nous mène jusqu'en 2018 et la construction démarrerait en 2019. Comme vous le voyez, la localisation du parc est à 16 km de Dieppe, 15 km du Tréport et 19 km de Cayeux-sur-Mer.

Pour répondre à la question, entre 2010 et 2015, il y a de grandes différences.

La première différence est que le maître d'ouvrage n'est pas le même, en 2010 c'était la Compagnie du Vent, en 2015 c'est la société Eoliennes en Mer Dieppe – Le Tréport.

La deuxième différence est que la puissance du parc était de 750 MW dans le projet du premier appel d'offres et avant (le projet de 2010), c'était 700 MW ; on a diminué fortement la puissance pour descendre à un peu moins de 500 MW.

Une troisième différence est l'éolienne : l'innovation technologique permet aujourd'hui de créer un parc avec des éoliennes de 8 MW, nous pouvons avoir 62 éoliennes de 8 MW au lieu de 150 éoliennes.

Donc, la diminution en nombre d'éoliennes est beaucoup plus importante que la diminution en termes de puissance.

Enfin, nous avons travaillé depuis 2010 (Christophe Leblanc est à Dieppe depuis 2011) à la plus large concertation possible ; nous avons pu construire un dialogue avec les représentants du milieu de la pêche, le Comité régional des pêches, pour faire en sorte que nous puissions travailler sur ce qui permettra de pêcher à l'intérieur de ce parc, et dans cet objectif, engager des travaux de concertation fondés sur la transparence, avec un maître d'ouvrage qui souhaite prendre des engagements et s'y tenir. Je m'arrête là.

Aline GUÉRIN : Merci, cet exercice difficile permet d'aller à l'essentiel.

M. Mario Pain, vous êtes à cette table ronde pour représenter l'Etat, quel est votre point de vue ? Entre 2010 et 2015, les lignes ont-elles bougé ?

Mario PAIN, Directeur adjoint de la Direction de l'Energie au ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie : Des lignes ont bougé, je voudrais me concentrer sur deux points.

En 2010 (c'était donc le projet de 2009) nous étions dans le cadre d'un projet qui avait été lancé par une entreprise, la Compagnie du Vent, aujourd'hui c'est un projet qui se monte dans le cadre d'un appel d'offres fait par l'Etat. Si l'Etat s'est lancé à faire un appel d'offres qui se traduira par une dépense publique, c'est essentiellement pour deux raisons :

Premièrement, dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements, l'Etat a voulu développer en France un programme d'éolien en mer parce qu'il a un certain nombre d'avantages. Ils sont listés sur ce transparent mais ayant peu de temps, j'insisterai seulement sur l'un d'eux : contrairement à l'éolien posé à terre, c'est un éolien qui concentre localement les emplois et les investissements. Contrairement à l'éolien en terre, dans un projet éolien en mer le besoin de maintenance est constant, ce qui implique des installations de proximité. Lors de sa construction, l'éolien en mer a besoin d'usines à proximité, de moyens de transports qui sont plus économiques s'ils sont basés à proximité. Donc, quand on fait le détail de la valeur ajoutée du projet selon les différentes phases, on s'aperçoit que comparé à d'autres investissements en énergie renouvelable, c'est celui qui retient le plus de valeur ajoutée dans le pays et celui qui le concentre le plus dans le voisinage du projet. Ce sont deux éléments essentiels.

La deuxième raison pour laquelle on veut investir dans l'éolien en mer est que certains de nos voisins, notamment les Britanniques, ont un grand appétit pour l'éolien en mer parce qu'ils ont beaucoup de zones très favorables où cela peut être rentable. Or si vous voulez vendre une technologie à l'étranger, vous avez besoin d'une référence chez vous. Personne ne vous achètera un avion de combat, un réacteur nucléaire, une éolienne, que vous n'avez pas construits chez vous. Le réflexe est de dire : « S'il ne le construit pas chez lui, c'est qu'il doit y avoir un problème ». Donc, on veut développer chez nous une technologie et avoir une référence internationale pour pouvoir la vendre ailleurs, c'est pourquoi on ne s'est pas fixé un objectif immense, mais petit, parce qu'en France la mer est très utilisée, par beaucoup de professions, et il s'agit de construire un minimum d'installations pour avoir cette référence mais sans perturber trop les économies locales. On a donc fait tout un processus de concertation locale pour essayer de trouver des zones favorables. La zone proposée aujourd'hui n'est pas celle qui était proposée en 2009-2010, justement parce que la concertation a montré que cette zone était la moins gênante possible (je ne dis pas « pas gênante du tout », je vois M. l'Adjoint au Maire qui me regarde) car il s'agit de trouver un bon compromis entre les divers usages de la mer.

Un premier appel d'offres avait été fait, il était trop cher ; l'Etat n'est pas non plus prêt à dépenser inutilement l'argent public. On s'est donc dit que le projet n'était pas mûr, que la technologie n'était pas encore disponible, que ce n'était pas bon, qu'on ne le prendrait pas. On a fait un deuxième appel

d'offres. Aujourd'hui, parce qu'on a réduit la puissance et le nombre d'éoliennes, parce que la technologie a progressé dans les énergies renouvelables (c'est très important), le projet nous satisfait, c'est pourquoi l'appel d'offres a été accordé.

Maintenant, il s'agit de construire ce projet dans les meilleures conditions, il ne s'agit pas de l'imposer à n'importe qui et sous n'importe quelle forme. Nous sommes très curieux d'entendre les résultats du débat. J'ai participé aux débats de presque toutes les autres installations éoliennes en mer, quatre sites sont passés à l'étape suivante, et nous sommes très intéressés par ce que vous avez à dire, non pas pour dire que nous ne ferons pas le projet, mais pour dire qu'un projet peut toujours être amélioré, être adapté. On peut toujours trouver des mesures complémentaires pour que les usagers gênés le soient le moins possible. Nous sommes très intéressés par votre avis.

Aline GUÉRIN : Merci beaucoup. Olivier Becquet, vous êtes président de la Commission Environnement du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Haute-Normandie, de votre point de vue, 2010-2015, le projet a-t-il fait bouger les lignes ?

Olivier BECQUET, Président de la Commission environnement du CRPMEM de Haute-Normandie : Bonsoir à tous. De notre point de vue, au niveau du Comité régional des pêches de Haute-Normandie mais aussi du Nord-Pas-de-Calais et de Basse-Normandie, l'éolien évidemment n'est pas bienvenu en mer puisque cela crée des écueils pour la navigation. Les préfets maritimes sont très soucieux de la manière dont tout cela sera fait.

En 2005, M. Germa était venu au Tréport, par le biais de M. Kolb, pour dire qu'ils installaient des éoliennes dans cette zone. Depuis dix ans nous disons que c'est impossible, parce que (regardez la carte) là où il est écrit « parc éolien du Tréport » la zone d'implantation est en plein dans l'effort maximal des bateaux hauts-normands, et là vous avez uniquement l'effort de pêche des bateaux normands. Ne sont pas conjugués les bateaux BL, ni ceux de Basse-Normandie. Egalement, des bateaux de Bretagne viennent pêcher la seiche dans le secteur. C'est de toute évidence une zone exploitée.

Pourquoi cette zone a-t-elle été choisie par un promoteur ? Vous le voyez ici, quand c'est bleu c'est plus haut, quand c'est blanc c'est plus profond. Les zones bleues sont convoitées pour mettre de l'éolien en mer, mais ce sont des zones où le relief marin a été modelé au fil du temps par les marées montantes et descendantes, qui créent des ridains et le parc est celui-là, les ridains sont en plein dedans. Les ridains sont des petites montagnes sous l'eau. Par les effets de courants de marées, les tourbillons emmènent des sédiments à la tête de ces ridains et créent le départ d'une chaîne alimentaire. Ce n'est pas de la faute des pêcheurs si cela se passe là. Pour la Haute-Normandie, le port de pêche le plus important pour le poisson est Le Tréport ; pour la coquille Saint-Jacques, c'est Dieppe. On cohabite très bien. Nous avons tout de même 138 bateaux, 138 entreprises de pêche en Haute-Normandie, au Tréport il y a 50 bateaux entre les BL (bateaux issus de la Baie de Somme qui s'ensablent au fil du temps) qui ont pris comme port d'attache Le Tréport, et la cinquantaine de bateaux des Tréportais – il y a environ 200 marins.

Cette zone est bien sûr convoitée par tout le monde. Je viens d'entendre que la zone avait changé ; non, c'est la même, il y a simplement un espacement des éoliennes parce qu'elles sont plus grandes, mais l'impact sur le fond par les câbles, c'est la même araignée. Il y a eu, par le promoteur, un emplacement de câbles linéaire pour permettre éventuellement aux bateaux de pêcher dans cette zone. Un protocole de pêche a été fait pour le parc de Fécamp ; il faut savoir que la Haute-Normandie a sacrifié la zone de Fécamp (je parle de la pêche) parce que Fécamp est un peu plus au sud-ouest et il y a moins d'exploitation, les fonds sont plus durs, on casse du matériel, etc. Cela ne marche pas aussi bien, c'est pourquoi sur Fécamp il y a une dizaine de bateaux, et sur Le Havre il y en a une quarantaine, mais plus axés sur la Baie de Seine. Si c'est ainsi, ce n'est pas pour rien.

La zone choisie par le promoteur initialement (le projet il y a dix ans) a été écartée par le gouvernement précédent, les politiques reviennent à la charge avec le nouveau président, sans tenir compte de l'écologie, du milieu, et des professionnels de la pêche qui sont en mer tous les jours, jour et nuit, pour ramener du poisson.

J'ai regardé dans Le Marin de vendredi, les Français mangent un maximum de poisson, les pêcheurs français n'amènent pas assez de poisson, il faut en importer. Nous sommes prêts à avoir des bateaux, nous avons tout ce qu'il faut, mais des règles de Bruxelles empêchent les bateaux de travailler, nous avons du mal à nous faire entendre sur la pêche par les politiques, du mal à nous faire défendre. Nous aimerions que la population ici présente comprenne le problème que rencontrent les pêcheurs aujourd'hui. Ce sont aussi des problèmes de corruption de maires qui acceptent de mettre des éoliennes en mer pour l'argent qu'ils vont gagner.

(Applaudissements.)

Aline GUÉRIN : Vous restez tous les trois, nous donnons la parole à la salle et nous reviendrons vers vous s'il y a des éléments de réponse rapides à donner.

Laurence MONNOYER-SMITH : Je voulais mentionner, suite à ce que vient de dire M. Becquet, que sur le site Internet du débat public, tous les documents évoqués ce soir sont à disposition et les documents que M. Becquet vient de mentionner sont également disponibles sur la table à l'entrée de la salle.

Nous allons prendre trois ou quatre questions d'affilée, chacun d'entre vous aura à cœur de bien respecter les trois minutes accordées.

Echanges avec la salle

Jean-Marie DESACHY (Lamaronde) : Bonsoir, j'habite à 60 km d'ici, je viens régulièrement au Tréport. Je me réjouis que ce soit enregistré et filmé, ainsi ma femme aura la garantie que ce soir je suis là. Je suis picard, j'habite Lamaronde, une petite commune, et je viens tout le temps au Tréport qui est ma villégiature privilégiée.

Comme des millions de Français je suis très attaché à mon pays, à ses terres, puisque je lutte en tant que victime de l'éolien sur terre – d'ailleurs avec réussite très fréquemment – contre des projets, contre cette invasion de l'éolien sur terre qui est aussi une invasion par la mer.

J'ai trouvé tous les arguments dans ce livre distribué par le promoteur, qui me laissent penser que c'est une opération très hasardeuse. Tout est au conditionnel, que ce soit pour les poissons qui sont victimes de cet horrible massacre, que ce soient les oiseaux, l'immobilier, etc. Quant aux créations d'emplois : 125 ! C'est écrit là.

En ce qui concerne les fonds, ce serait au départ, Madame, ou vous Monsieur le Promoteur, la Caisse des Dépôts et Consignations... Mais non, la Caisse des Dépôts et Consignations n'est pas faite pour cela ! Cela se termine par le Portugal. C'est peut-être la banque Espirito Santo qui était en faillite et qui a été renflouée par l'Europe.

Je termine en m'adressant au représentant de Mme Ségolène Royal qui est là et qui semble très heureux de faire en sorte que ce que nous avons reçu de nos anciens, ce qui est notre patrimoine national (nos bords de mer, nos plages, nos terres), subisse des armes de destruction massive... Si c'étaient des Rafale, il vous faudrait 20 ans pour les vendre, je m'en réjouirais parce qu'on ne vous retrouverait peut-être pas dans 20 ans et ce serait autant de temps gagné.

Luttons contre cela. Je vous invite à le faire. C'est notre France qui « fout le camp », le tout mené par un pouvoir qui n'est plus le représentant d'un Etat qui nous aide, qui nous protège, c'est un Etat destructeur que nous avons. J'ai l'impression qu'il s'agit là d'une opération de sauvetage pour les

entreprises, qui viennent de changer de nom, comme par hasard ! Quand on change d'identité, c'est que la situation n'est pas tellement nette : GDF-Suez qui devient je ne sais quoi, et Areva qui devient Engie où je ne sais quoi. Cela ne me semble pas très clair, cela me semble être une opération « Radeau de la Méduse » avec des investisseurs et des gens qui vont investir un peu comme dans le tunnel sous la Manche.

Le dernier point que j'aborderai est politique parce que nous avons là des représentants non pas du Conseil Général comme le disait le charmant présentateur tout à l'heure, mais du Conseil Départemental, nouvellement élu, peut-être du Conseil Régional, un représentant de l'Etat. Je vous invite (c'est écrit à la fin de cette brochure, remarquable car elle nous permet d'avoir tous les arguments pour combattre ce projet), puisque le Conseil Régional de Picardie (je suis picard par mon père) et le Conseil Régional de Normandie (je suis normand par ma mère) sont les auteurs de cette horrible machination et de ce terrible massacre de nos côtes, aux prochaines élections régionales, à tous les dégager !

(Applaudissements.)

Antonia ORTU (Le Bois de Cise) : Bonsoir. Une question concernant votre intervention, Monsieur du ministère de l'Environnement : vous avez dit qu'avec l'éolien en mer il y aurait plus d'emplois, je voudrais savoir quelles sont les garanties d'embauche, combien d'emplois seraient créés dans notre région et s'il s'agit d'emplois pérennes et durables.

Philippe SERRE (Saint-Martin-le-Gaillard) : J'habite un village de Seine-Maritime. Je voulais simplement dire à l'auditoire, et au Monsieur qui représente Ségolène Royal, qu'un MWh éolien marin coûte 200 € quand un MWh nucléaire coûte autour de 45 €. Aujourd'hui, tous les citoyens qui sont ici paient sur leur facture annuelle EDF 60 € pour toutes ces nouvelles énergies, qu'en sera-t-il demain ? Je voudrais avoir des explications sur les 200 € pour l'éolien en mer et les 45 €, sachant que nous avons en Seine-Maritime deux centrales nucléaires.

Je ne vois absolument pas l'intérêt de ce projet et je rejoins tout à fait ce qui a été dit auparavant. Merci.

(Applaudissements.)

Carmen BILON (Le Tréport) : J'ai sursauté lorsque vous avez parlé de l'exemple que nous devons donner aux autres pays, c'est-à-dire que vous considérez que nous allons être sacrifiés, pour montrer l'exemple !

(Applaudissements.)

Gérard MONTASSINE (Cayeux-sur-Mer) : Je voudrais interpellier Monsieur. Comment se fait-il que les deux comités régionaux aient interpellé le ministère pour ne pas relancer le même appel d'offres sur le même espace ? Nous avons eu déjà autant de difficultés avec la Compagnie du Vent, de par le projet d'implantation de cette époque-là. Je ne comprends pas. On n'arrive pas à se faire entendre, même avec une représentation comme les structures professionnelles. Je pense que s'il s'était agi des agriculteurs, on les aurait mieux écoutés. Nous sommes surtout très déçus de la manière dont vous dites que ce n'est pas le même projet, c'est exactement le même projet ! Cela n'a rien changé, nous allons retrouver exactement les mêmes difficultés. Je me limite à cela pour l'instant.

(Applaudissements.)

Laurence MONNOYER-SMITH : Merci. Vous aurez l'occasion de reprendre la parole après les différentes thématiques.

Eric LANDRY (Bayonvillers) : J'habite un village en Picardie, nous avons aussi des projets d'installations de parcs éoliens dans notre région, nous n'avons pas eu droit au débat public, c'est splendide de pouvoir s'exprimer ainsi.

Ma première question est : les petits projets qui représentent 8, 10, 12 éoliennes mais qui après se densifient en passant vite à 30 éoliennes, feront-ils aussi un jour l'objet de débats publics ? On ne nous demande pas tellement notre avis et bien souvent nous sommes mis au pied du mur, également les élus – les maires des petites communes n'ont jamais eu droit à la parole. Vous avez dit tout à l'heure que le projet ne devait pas être imposé, ce n'est pas ce qui se passe partout.

Ensuite, je crois savoir que la France exporte 15 % de son électricité nucléaire, donc quel est l'intérêt de redévelopper des projets éoliens qui ont, si j'ai bien compris, beaucoup d'inconvénients (plus que d'avantages) ? A quoi cela sert-il de continuer ce développement ? Est-ce pour continuer à exporter ?

Une question personnelle pour M. Mario Pain : habitez-vous dans une région où il y a des projets éoliens en cours ?

(Applaudissements.)

Laurence MONNOYER-SMITH : Je vous remercie. Je vous propose de donner la possibilité à la maîtrise d'ouvrage et à nos intervenants de répondre aux questions posées. Je voudrais ensuite donner la parole à Jérôme Favrel, qui est membre de la CPDP, qui est chargé ce soir de relayer les questions posées via Internet, pour que l'on n'oublie pas ceux qui nous regardent à distance.

Olivier BECQUET : L'ambiance me plaît, je vois que cela bouge, merci à tous !

(Applaudissements.)

C'est tout de même le résultat de dix années de travail sacrifiées, qui créent parfois des conflits à la maison aussi, sachez-le ! Nous n'y sommes pas insensibles, nous sommes humains comme tout le monde.

Mario PAIN : L'ambiance me plaît aussi beaucoup, j'aime bien quand c'est actif et quand les gens ont des questions et qu'on peut leur répondre, plutôt que la fausse unanimité ; et je suis sûr que ce n'est pas fini. Je vais essayer de répondre de la façon la plus détaillée possible, évidemment dans le temps compatible avec le débat.

Sur les emplois, M. Séjourné pourra donner les chiffres exacts, il les a en tête, mais la garantie que je peux vous offrir, qui avait été demandée, est la meilleure : la garantie que c'est intéressant économiquement.

(Protestations.)

Laissez-moi finir ! Il y a des entreprises où l'on peut faire facilement la maintenance en amenant des gens une fois par an – je le sais, j'ai travaillé longtemps dans des centrales électriques. On fait venir des gens d'ailleurs, à très bas prix. On fait la maintenance, ils partent. Un parc éolien, ce n'est pas cela : il a besoin d'une maintenance permanente, cela veut dire des équipes en permanence sur place et vous ne pouvez plus fonctionner de cette façon-là. Donc, la meilleure garantie pour avoir des emplois de bonne qualité sur le territoire est que celui qui exploite le parc n'ait pas d'intérêt économique à exporter les emplois, parce que c'est très difficile. Cela concerne la période d'exploitation, qui est la plus longue. Pendant la période de construction, il est clair que comme c'est du génie civil les gens vont être là, et ce sont de grosses masses d'emplois, mais je laisserai M. Séjourné répondre là-dessus.

Sur la différence de prix avec l'électricité nucléaire, vous avez tout à fait raison, l'électricité éolienne est plus chère que l'électricité nucléaire. On ne construit pas des éoliennes parce qu'elles sont

compétitives économiquement par rapport au nucléaire, mais pour deux raisons que je vous ai expliquées : on veut exporter vers des pays n'ayant pas notre parc nucléaire et où l'on est prêt à acheter l'électricité beaucoup plus cher, c'est pourquoi les parcs éoliens en mer sont rentables. C'est le cas, par exemple, en Angleterre, car ils ont des zones bien plus favorables que nous, donc ils arrivent à produire à des prix imbattables. L'idée n'est pas que nous sommes sacrifiés, mais que nous construisons une industrie qui sera demain exportatrice. Il faut que vous en soyez conscients, quand on a commencé à construire nos réacteurs nucléaires, on ne sortait pas l'électricité à 40 €, à l'époque aussi c'était plus cher que les autres moyens, mais il avait fallu commencer à investir pour dominer la technologie et avoir l'espoir qu'elle soit un jour rentable ; et elle l'a été un jour. Nous mettons de l'argent pour investir, pour créer une filière industrielle, c'est donc quelque chose d'avenir.

Concernant l'interpellation adressée au ministère par les comités régionaux, nous sommes toujours très attentifs aux interpellations ; soyez conscients qu'elles ne sont pas les seules, d'autres personnes interpellent dans le sens inverse, et que le travail d'un ministère n'est pas de dire oui à tout le monde. Notre travail est de trouver le meilleur compromis entre toutes ces interpellations, et celui qui soit le plus conforme aux intérêts du pays. Croyez-moi, vos interpellations ne sont pas classées verticalement, nous les lisons, nous en tenons compte, nous essayons de discuter avec les opérateurs pour que le projet soit le mieux adapté à ce que vous demandez.

Un intervenant : Vous l'avez remis exactement au même endroit !

Mario PAIN : Non, on ne l'a pas remis au même endroit, on n'a pas remis la même puissance, on n'a pas remis le même nombre d'éoliennes, je suis désolé de devoir le redire mais – M. Séjourné le dira – ce n'est pas le même projet. Faites-moi l'honneur au moins de reconnaître ce fait.

Un intervenant : Ce n'est pas le même projet, d'accord, mais c'est au même endroit !

Mario PAIN : Non, nous comparerons nos cartes après, si vous voulez.

Laurence MONNOYER-SMITH : Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point-là. J'aimerais que M. Séjourné intervienne rapidement.

Mario PAIN : Sur le sujet des éoliennes à terre, qui n'est pas tout à fait celui du débat, les parcs éoliens à terre sont des investissements beaucoup plus petits et c'est pourquoi il n'y a pas de débat public, mais il y a toujours une enquête publique dans la procédure d'autorisation. Donc, vous avez la possibilité d'exprimer vos avis lors de l'enquête publique.

Je réponds à la question personnelle : ai-je vécu dans une région où il y a des éoliennes ? Non, Monsieur, mais j'ai passé les deux tiers de ma vie professionnelle en habitant à côté d'une centrale nucléaire où je travaillais, je vous garantis que concernant les nuisances c'est à peu près la même chose.

Laurence MONNOYER-SMITH : Nous passons la parole au maître d'ouvrage.

Jean-Baptiste SÉJOURNÉ : En ce qui concerne les emplois, il faut distinguer deux périodes.

Pour la phase de construction et d'installation, 1 500 emplois directs et 4 500 emplois indirects seront mobilisés.

Une fois que le parc sera construit, donc pendant la période d'exploitation et de maintenance, 125 emplois directs locaux et pérennes seront répartis entre le port de Dieppe et le port du Tréport.

Il est important de redire que si de grands acteurs industriels s'engagent dans des projets comme celui-là, c'est pour deux raisons.

La première raison est qu'ils croient dans la transition énergétique, donc c'est important que dans un projet d'électricité renouvelable comme un parc off-shore, de grands acteurs comme ceux que j'ai cités (GDF Suez, EDPR, et Neoen) s'engagent par rapport à cet objectif de politique énergétique qui est essentiel pour lutter contre le réchauffement climatique.

La deuxième raison est que nous croyons à la possibilité de créer une filière industrielle avec des emplois en France et des retombées en France. Nous le faisons à travers le groupement, avec un partenaire, Adwen, qui est présent dans la salle au premier rang : Philippe Kavafyan est là ce soir. Je voudrais également souligner l'importance du partenariat que nous avons avec Réseau de Transport d'Electricité parce qu'il s'agit de construire un parc mais aussi que ce parc soit raccordé au réseau très haute tension en France.

Aline GUÉRIN : Il y avait une question : pourquoi avoir changé de nom ?

Jean-Baptiste SÉJOURNÉ : Il n'y a aucun lien avec le débat public de ce soir.

Laurence MONNOYER-SMITH : Cela n'empêche pas de répondre à cette question.

Jean-Baptiste SÉJOURNÉ : C'est un peu hors sujet ; GDF Suez est un acteur qui a deux priorités ; l'une est : devenir leader de la transition énergétique en Europe. GDF Suez considère que le monde de l'énergie est en train de se bouleverser fondamentalement. Ce qui va arriver devant nous en matière d'efficacité énergétique, de développement de l'électricité renouvelable, de digitalisation, fera que le monde de demain sera différent du monde d'hier, c'est pourquoi, par rapport à un changement du contexte qui est fondamental, le Groupe a décidé de changer son nom et devenir Engie.

Laurence MONNOYER-SMITH : Les personnes qui ont adressé des questions sur Internet ont à cœur également d'avoir une réponse. Nous allons vous les transmettre.

Jérôme FAVREL, Membre de la CPDP : Nous avons une première question : « *Quelles sont les assurances en matière de déroulement des chantiers ? Quand on voit les incidents sur le site de Bard 1 en Allemagne (qui ont fait que le chantier s'est arrêté ou que le champ ne produit pas) et les grandes implications régionales du projet, que se passerait-il si le projet s'arrêtait en cours de route ?* ». Je vous ai lu la question telle quelle. C'est donc essentiellement sur la garantie de finalisation du projet et la gestion d'incidents. C'est la seule question pour le moment.

Olivier BECQUET : Je voulais revenir sur la question de l'emploi. Notre vision est que ce projet étant européen (issu de discussions avec Bruxelles, ce n'est pas un projet normand) il y a forcément un appel d'offres européen pour l'aspect navigation, mise en place du chantier, etc. Par exemple, pour les campagnes de dragage des ports, ce sont toujours des pavillons hollandais : ces bateaux sont moins chers que les français, ils se sont spécialisés dans l'histoire, les bateaux sont amortis, et concernant la main d'œuvre on sait comment cela marche en France, il n'y a plus beaucoup de pavillons français au commerce, la pêche industrielle a beaucoup souffert. Donc, on voit bien qu'en France la marine n'est pas le sujet premier et on imagine que des navires du Nord (de l'Allemagne, du Danemark, etc.), des armements déjà équipés, répondront pour la mise en place de ces chantiers. On le voit dans d'autres dossiers, par exemple concernant le pétrole ; c'est autre chose mais Bourbon, qui est français, a 13 Supply sur la touche.

On nous parle de x milliers d'emplois ; la pêche crée de l'emploi aussi. Si l'on a affaire à une réglementation copiée/collée sur celle des pays nordiques, on voit bien que quand nos bateaux rentrent de la Mer du Nord et s'approchent des parcs, on leur dit par message radio de s'écarter, de changer de cap, etc., il y a donc une grande méfiance des risques qui pourraient arriver dans ces parcs-là. Je répète que nous avons de très bons contacts et rapports avec la Préfecture maritime ou de région, mais aucun préfet n'écrit noir sur blanc : « Messieurs les pêcheurs, vous pourrez travailler dans les parcs éoliens ». Nous avons des discussions entre nous, cela nous occupe mais n'aboutit à rien. La

pêche reste dans un dialogue avec le promoteur parce que nous voulons savoir ce qui se passe, nous ne voulons pas tout de suite brûler des pneus, etc. Cela fait dix ans donc nous commençons à nous demander si nous n'allons pas y venir. Fatalement, si les politiques disent qu'il faut faire comme cela, si la pêche n'a pas son mot à dire, je pense que vous aurez des réactions très claires.

(Applaudissements.)

Laurence MONNOYER-SMITH : Merci. Un petit point de fonctionnement, ce serait dommage d'épuiser la totalité des questions sur cette table ronde donc je vous propose que vous répondiez à la question posée sur Internet, M. Séjourné est peut-être le mieux placé.

Je propose à la salle, sauf s'il y a une question vraiment liée au sujet de la table ronde « 2010-2015 », de garder les questions pour les autres tables rondes qui vont traiter des questions économiques, de la filière, du paysage, etc., donc après les tables rondes sur ces sujets-là. Il y a aussi des positions contradictoires à entendre sur ces deux sujets.

Jean-Baptiste SÉJOURNÉ : Je voudrais reprendre trois points.

Au sujet de la zone, si vous projetez à nouveau la diapositive que j'ai montrée tout à l'heure vous verrez la zone de l'appel d'offres n° 2 et celle du débat public de 2010. Vous verrez que les deux zones sont proches mais ne sont pas identiques.

(Protestations.)

Concernant la question Internet, oui, bien sûr, nous sommes très attentifs aux retours d'expérience en matière de construction des parcs, en matière de sécurité, à partir de parcs construits à l'heure actuelle au Danemark et en Allemagne. C'est une des raisons qui ont conduit le maître d'ouvrage à choisir à l'époque Areva, par rapport aux autres fournisseurs d'éolien en mer, dans la mesure où Areva a une expérience de construction et d'exploitation d'éolien en mer plus ancienne que les concurrents qui se retrouvaient face à lui. Cette question importante pourra être détaillée par Adwen si vous le souhaitez et elle sera certainement reprise dans l'une des réunions qui interviendront dans la suite du débat public.

Enfin, nous sommes très attentifs pour faire en sorte de maximiser les retombées économiques et industrielles en France, sur l'ensemble des activités du projet. Il n'y a pas toujours une offre compétitive qui permet de le faire mais nous essayons au maximum de donner les meilleures chances aux acteurs français, c'est une des actions constantes de l'équipe projet.

Laurence MONNOYER-SMITH : Nous prenons des questions uniquement liées au passage 2010-2015.

Jean-Yves HOUDRY (Saint-Rémy-Boscrocourt) : Je suis un habitant d'une commune proche, à 5 kilomètres d'ici. Un élément manque dans le débat : le bon sens. Personne n'en parle. Pourquoi une telle surcharge d'éoliennes sur notre territoire ? Il n'a pas vocation à accueillir toutes les éoliennes sur mer et sur terre. Messieurs, promenez-vous sur le plateau au-dessus, faites un tour de 180 degrés, vous verrez que nous avons plus de 100 éoliennes. Le seul endroit où il n'y en a pas encore est la mer !

(Applaudissements.)

Que faites-vous de ces éoliennes à terre ? Les prenez-vous en compte dans le débat ? Demain, nos petits-enfants n'auront plus aucun horizon vierge de toute construction à observer. Seul l'espace mer est encore vierge. C'est le saccage définitif de nos paysages ! C'est un véritable préjudice visuel. Que pensez-vous des façades sur mer qui sont classées, Monsieur le Premier adjoint du Tréport ; M. Maquet, le Maire de Mers-les-Bains ? Des sites qui sont classés, de part et d'autre ? Nous avons, sans aucune vergogne, le projet d'un parc éolien de 62 éoliennes, au large. Là, il n'y a pas de problème, on peut construire tout ce que l'on veut !

(Applaudissements.)

Laurence MONNOYER-SMITH : Je vous remercie, Monsieur. Nous avons une table ronde sur l'impact paysager, nous reviendrons dessus et des personnes à la tribune seront là, ainsi qu'une association d'opposants, pour discuter de ces questions. Je vous propose de ne pas écluser ce sujet maintenant et de passer à la table ronde suivante. Je vous rappelle que Marie vous attend pour enregistrer votre témoignage avec la caméra, si vous voulez.

Très rapidement, pendant que nos intervenants s'installent, je vous rappelle que cette réunion d'ouverture sera suivie de deux autres réunions publiques du même style : une réunion qui aura lieu à mi-parcours et qui se tiendra le 25 juin à Dieppe, où nous ferons un peu le bilan de tout ce dont nous aurons discuté jusque là, et la réunion de clôture qui aura lieu à Mers-les-Bains le 28 juillet, la clôture officielle étant le 31.

Nous allons aborder deux questions qui ne sont pas totalement liées aux caractéristiques de la maîtrise d'ouvrage mais vous avez les uns et les autres, dans le cadre de la préparation aux débats, manifesté votre volonté d'aborder ces questions directement, à savoir la question de la politique énergétique et le modèle économique de l'éolien en mer, les engagements de la France (ce sera sous forme de conférence-débat), et la question de la filière industrielle de l'éolien en mer. On pourra creuser tout ce que vous avez déjà commencé à soulever ce soir, et selon quel modèle d'accompagnement cette filière se développe.

Ensuite, nous aurons quatre ateliers thématiques pour rentrer vraiment dans le fond. Nous creuserons avec vous toutes ces questions que vous êtes en train de soulever : les impacts sur l'environnement ; les activités et pratiques en mer ; la pêche, le tourisme, l'industrie et l'articulation de ces différentes économies du territoire avec ce projet. Nous reviendrons sur les paysages et l'identité du territoire. Ces ateliers thématiques sont un peu plus longs (ils se dérouleront entre 17 heures et 21 heures), tous ceux qui souhaitent y participer travailleront sur les questionnements très précis que vous souhaitez voir développer avec la maîtrise d'ouvrage.

Nous y reviendrons si vous avez des questions. Je laisse la parole à nos intervenants.

TABLE RONDE N° 2

Pêche, tourisme & industrie... quel projet de territoire ?

Aline GUÉRIN : Merci de nous avoir rejoints pour cette table ronde. Vous êtes là tous les trois pour poser le sujet. Le maître d'ouvrage est représenté par Claude Midi, vous êtes directeur du Développement ; vous allez nous donner, en cinq minutes, votre point de vue sur cette question.

Claude MIDI, Directeur du Développement, Eoliennes en mer Dieppe - Le Tréport : Bonsoir à toutes et à tous. Directeur du Développement, cela veut dire que je suis chargé d'organiser, avec l'appui de Christophe Leblanc et de ses équipes, la remontée des informations, et l'information redescendante également pour expliquer le projet, et en tout cas, assurer cette concertation et cette écoute.

Evidemment, un débat comme celui de ce soir est intéressant, et les 100 jours qui viennent seront des moments importants pour nous, pour recueillir des avis complémentaires de ceux que l'on a déjà entendus d'un certain nombre de représentants, mais là nous sommes en direct avec le public.

Nous avons déjà entendu différents interlocuteurs et nous avons déjà identifié quelques points dans cette phase d'écoute. La première chose qui est ressortie dans les questions, comme le disait Laurence Monnoyer-Smith, est le respect du territoire, la préservation de l'emploi existant. C'est important pour un projet, c'est notre façon de fonctionner, nous avons d'abord une phase initiale : bien comprendre aujourd'hui sur le territoire, pour l'ensemble de ses acteurs que vous représentez, quelles activités,

que ce soit dans le domaine de la pêche, du tourisme..., sont préexistantes à l'arrivée du parc. Cette phase importante n'est pas encore arrivée, nous travaillons avec l'ensemble des acteurs (cela a été dit tout à l'heure) pour bien faire ce diagnostic.

Nous avons travaillé pour concevoir ce parc en évitant au maximum les effets sur les emplois, les activités, le tourisme, le paysage. Nous y reviendrons. Ensuite, il est important de garder un œil positif pour voir dans quelle mesure on doit compenser éventuellement des effets, mais également travailler à saisir des opportunités dans le cadre de la construction de ce parc.

Ce slide résume trois points :

- Préserver et favoriser l'emploi et l'attractivité du territoire :

Nous sommes encore en train de travailler avec l'ensemble des représentants des associations, des comités régionaux de pêche (cela a déjà été évoqué et j'imagine que l'on y reviendra dans les questions) pour essayer de bien comprendre les spécificités, et faire émerger des projets de territoire qui sont particulièrement attendus par les acteurs.

Un petit focus : l'Etat, comme le maître d'ouvrage, a prévu de travailler sur une « taxe éoliennes », un principe de compensation, qui met en évidence qu'il a entendu qu'il y avait des effets à compenser. Cette taxe est répartie (c'est assez logique) ainsi : 50 % aux communes littorales (les problématiques de visibilité, de paysage, que vous avez évoquées), 35% au Comité National des pêches (vous l'avez suffisamment, et encore vertement, évoqué, c'est important de travailler sur cette activité de pêche), 15% pour travailler sur les activités durables maritimes et particulièrement celui de la sécurité.

Nous continuerons à travailler, en termes de compensation mais également en termes d'accompagnement (des projets sont lancés et ce débat public permettra de faire un focus) et nous sommes engagés à travailler sur la création d'emplois locaux, durables, pérennes, liés à l'activité de maintenance. Ce sont des emplois non délocalisables. Il va falloir s'y préparer et notre travail localement et avec vous, avec les acteurs du territoire, est aussi de faire en sorte qu'au moment où l'on va créer ces emplois, où ils vont être pleinement actifs, en 2021, les gens qui souhaiteront travailler là-dessus (qu'ils soient étudiants, au collège, au début du lycée peut-être, ou éloignés de l'emploi) soient susceptibles d'intervenir et soient donc formés pour cela. Le maître d'ouvrage a prévu un certain nombre d'heures de formation.

Enfin, et c'est bien dans ce cadre de l'appel d'offres que nous travaillons, il faut bien faire émerger une filière industrielle. Cela se fait de façon importante grâce à Adwen, au Havre ou à Dunkerque, mais c'est faire en sorte – c'est le travail de nos équipes, localement, que je supervise – que les PME locales soient sollicitées, soient compétitives, et soient au rendez-vous pour être sollicitées sur cela.

Aline GUÉRIN : Merci. M. Brière, vous êtes président de la Communauté de communes de Bresle Maritime, mais aussi maire de Beauchamps. Pour vous, le projet de territoire, la pêche, le tourisme, l'industrie ?

Alain BRIÈRE, Président de la Communauté de communes de Bresle Maritime et Maire de Beauchamps : Je suis un peu la pièce rapportée puisque comme président de la Communauté de communes vous avez pu constater dans le tableau que je n'émarge en rien et comme maire de Beauchamps non plus, bien que l'on ait une visibilité sur la mer, mais c'est un peu une forme de boutade pour introduire le débat.

Le territoire de la Communauté de communes a élaboré un projet de territoire complet en partenariat avec le département de la Somme, qui nous a incités à le faire, et on l'a résumé dans cette phrase très simple : « Tout ne vit et ne vaut que par et pour les Hommes ». Cela veut bien dire que la Communauté de communes ne peut pas se contenter d'attentes, de promesses, si l'on n'a pas consolidé ce qui existe.

Ce qui existe, dans ce qui nous intéresse ce soir, est évidemment la problématique des marins pêcheurs, des petits bateaux, de ceux qui vont sur ces zones. Je ne peux pas comprendre que mathématiquement on dise que c'est la même, ou que ce n'est pas la même zone. C'est facile de le savoir, il faut le constater, le vérifier, et si l'on a repris la même zone c'est vraiment dommage et cela veut dire que 2010 égale 2015.

Le territoire a fait le choix, il y a une petite dizaine d'années, de développer un espace industriel que l'on appelle « Parc environnemental d'activité de Bresle Maritime » sur le sommet du plateau picard, à Saint-Quentin-la-Motte, et une partie de ce parc (une soixantaine d'hectares) est réservée aux énergies renouvelables. Concernant les énergies renouvelables par rapport aux énergies fossiles, pour faire simple, les unes peuvent perdurer, les autres s'éteindront un jour ou l'autre.

Le choix du territoire est clair et net, on a bâti sur ce territoire une pépinière d'entreprises, en partenariat avec la CCI Littoral Normand-Picard, qui est réservée à des entreprises qui sont dans les énergies renouvelables. Donc, le territoire a bien fait ce choix-là, mais il y a eu une réunion de présentation du débat au Havre, à laquelle je ne suis pas allé. Si elle s'était tenue dans une période entre le premier et le deuxième tour des élections départementales, j'aurais rendu public le mail que j'ai envoyé à Mme la Présidente, pour lui dire : je n'y serai pas car il semblerait (j'ai bien dit « il semblerait ») que tout s'organise autour d'un partage, d'une répartition, les grosses usines, les gros centres de production, nécessairement au Havre, c'est évident. Il faut des quais solides, il faudra d'ailleurs les reconsolider semble-t-il, la Région y pourvoit et c'est très bien ; en revanche, concernant la maintenance, on nous dit qu'il y en aura une partie au Tréport ; quelle partie ? On nous met toujours dans le même panier (c'était encore écrit tout à l'heure) le nombre d'emplois, je crois que c'étaient 125 emplois de maintenance, Dieppe et Le Tréport. Quand on sait que le port du Tréport est sans eau la moitié du temps, on peut s'interroger.

Pour nous, on ne peut pas équilibrer d'un côté les risques pour des familles existantes avec des choses qui sont à l'heure actuelle en hypothèse. Nous avons des espaces industriels ; les groupes qui sont engagés dans ce dossier, l'ancien GDF Suez et Areva (leurs anciennes appellations) sont assez impliqués dans suffisamment d'entreprises pour amener au territoire des retombées économiques, qu'elles soient liées ou non à ce projet. Il est évident que l'on ne va pas construire des mâts ou des nacelles d'éoliennes sur le parc, là-haut : c'est impossible, elles ne pourront pas partir par la route, nous en sommes conscients. On n'est pas forcément, parce qu'on est rural, incapable de comprendre certaines choses, et j'ai l'impression parfois que c'est un peu dans l'air du temps.

Pour revenir à ce qui nous intéresse très particulièrement, les retombées économiques sont le seul champ sur lequel nous pouvons attendre et nous battre. Le discours n'est pas nouveau, c'était déjà celui que je tenais en 2010. Certains diront que je n'ai pas changé d'avis et un proverbe dit que... Je veux bien. Cela n'est pas nouveau et a déjà été dit, je l'ai répété personnellement dans plusieurs réunions à Rouen, où se trouvent le préfet de Région et les sous-préfets concernés. Je le livre au public ce soir, et je l'ai redit au Salon des Maires lors d'un entretien que j'ai eu avec Gérard Mestrallet. Il s'est tourné vers moi et a dit, vers son collaborateur qui est ici, dans la salle : « Le Président a raison, donnez-lui du grain à moudre ». Donnez-nous du grain à moudre et alors nous verrons si le projet peut être étudié ou pas.

A l'heure actuelle, la Communauté de communes n'est pas fortement impliquée dans le projet, ni financièrement, ni économiquement, ni humainement. Nous sommes en attente, c'est tout.

(Applaudissements.)

Aline GUÉRIN : Merci. Je vais donner la parole à Claude Taleb. Vous êtes vice-président du Conseil Régional de Haute-Normandie, chargé de l'Agriculture, du Tourisme et de la Pêche, et de l'Economie sociale et solidaire.

Claude TALEB, Vice-président du Conseil Régional de Haute-Normandie : Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Je veux d'abord remercier M. le Maire et la ville du Tréport pour l'accueil et l'organisation parfaite, ainsi que la CNDP et la CPDP, pour la forme du débat car le choix que vous avez fait de privilégier dans un premier temps les prises de parole locales me paraît important, pertinent et intéressant, pour qu'à l'arrivée le débat soit productif.

Le Président Mayer-Rossignol sera présent à d'autres rendez-vous du débat public, ce soir il est retenu, il m'a demandé de le représenter pour vous donner, dans le temps imparti, les grandes lignes de ce qu'est l'approche de la collectivité régionale. Elles sont bien sûre construites au regard des responsabilités et compétences qui sont celles de la Région : la formation professionnelle, le soutien à l'économie, aux filières économiques de territoire comme la pêche et le tourisme, l'environnement. L'approche de la Région est aussi fondée sur la volonté d'articuler l'approche globale de la collectivité régionale et demain de la Normandie (donc globale et collective), et la prise en compte incontournable des citoyens, des acteurs locaux, des élus locaux, des territoires, parce qu'une approche globale, si parfaite soit-elle, qui ne saurait pas prendre en compte cela, serait probablement vouée à l'échec. On est donc convaincu (je rejoins l'interlocuteur précédent) qu'un bon projet régional sera un projet qui saura maximiser les impacts positifs au plan local – il y a du travail.

Une dernière remarque préalable, pas très conventionnelle, concernant ce que j'appelle le « code génétique de la Haute-Normandie », dans ce code génétique il est inscrit que l'on est à la fois une terre d'industries, une terre des énergies, qui bénéficie d'un littoral qu'on nous envie, avec un patrimoine naturel absolument exceptionnel, mais aussi une terre d'agriculture et de pêche sans lesquelles la Normandie ne serait pas la Normandie. L'objet de l'exercice que nous entamons aujourd'hui n'est pas d'opposer mais de fédérer, de faire en sorte que tous ces atouts, toutes ces compétences, tous ces savoir-faire, trouvent à s'employer et à se développer.

La première grande ligne est une ligne d'horizon, celle de la Normandie, le 1^{er} janvier prochain, c'est que demain la Normandie soit la première région française des énergies marines renouvelables. Cette ligne d'horizon mobilise la Région Haute-Normandie, mais aussi la Région Basse-Normandie. L'éolien en mer, l'hydrolien, sont en effet une ligne d'horizon désirable pour notre région, dans un contexte qui est celui des objectifs nationaux et régionaux de développement de la part des énergies renouvelables.

Je m'attarderai plus sur la deuxième grande ligne, l'objet de cette table ronde : la création de nouvelles activités, de nouvelles entreprises, de nouveaux emplois. C'est la priorité numéro 1 de la Région. Au regard des compétences qui existent ou pourraient être développées dans le secteur industriel dans des bassins comme le vôtre, dans le bassin du Havre, dans celui de Dieppe, dans la vallée de la Seine, il nous apparaît que la construction et l'exploitation des sites du Tréport et de Fécamp sont de formidables opportunités pour notre région ; des opportunités pour une mutation qui donne du souffle à nos industries, des opportunités de mutations de ces activités industrielles vers des activités d'avenir, à bas carbone, compatibles avec ce qui est incontournable : l'obligation de limiter le réchauffement climatique. La Région fera sa part dans ce domaine et aidera les 1 500 emplois directs que l'on nous annonce sur les sites de production et de maintenance dans les usines du Havre, sur les ports de Dieppe et du Tréport. Concernant les emplois indirects, on sait que de nombreuses TPE pourront être concernées ; des emplois induits parce que ces activités signifient davantage de services publics, de classes, d'écoles, etc. Aujourd'hui, 400 entreprises dans notre région sont concernées par ces carnets de commandes. J'ai eu l'occasion d'aller avec le Président à Bremerhaven il y a quelques mois, constater que dix ans après la création d'un cluster éolien offshore on était passé d'un taux de chômage de 25 à 14 %, il me semble que cela vaut la peine de regarder ce que cela peut nous apporter de bien.

Je reviendrai sans doute plus tard sur la formation professionnelle qui est une compétence essentielle pour la région, sur laquelle on a commencé à mettre des choses en place.

L'environnement sera évoqué dans la troisième table ronde.

Je voudrais dire un mot sur la pêche – nous sommes au Tréport. Il est absolument impératif que se développe un dialogue collaboratif, que le projet soit co-construit. On a progressé, me semble-t-il, depuis 2010, il faut maintenant aller au bout. Je m'arrête là, j'y reviendrai.

Aline GUÉRIN : Merci. Pour entrer dans le dialogue, donnons aussi la parole à la salle. C'est la même règle pour tout le monde, cela oblige à aller à l'essentiel.

Patrick DOMENGET : Bonsoir à tous. J'aurais souhaité poser plus tôt ma question sur 2010-2015, je la pose maintenant.

Pendant ces cinq ans, il y a eu beaucoup d'évolutions. J'en rappelle quelques unes car cela n'a pas été fait : il y a eu d'abord Fukushima, puis au-delà de l'aspect Fukushima une plus grande nécessité de la transition énergétique, par rapport aux différents rapports du GIEC, et – cela a été évoqué trop rapidement – différents débats publics concernant des projets éoliens ailleurs, notamment à Fécamp et à Courseulles (j'y ai participé). Je tiens à souligner que lors de ces débats il y avait toujours le même problème concernant la pêche, c'est commun à tous ces débats : la possibilité de naviguer et de pêcher à l'intérieur du parc. Cela n'a pas été réglé pendant le débat public en 2013, je sais déjà que la question ne sera pas réglée non plus à l'occasion de ce débat public, et cela pénalise les échanges : il y a encore un espace d'ombre sur l'une des préoccupations principales.

Concernant ce projet, je m'étais exprimé en 2010 dans cette même salle, à la réunion d'ouverture, j'avais fait une vidéo à laquelle je renvoie. J'ai fait aussi une vidéo préparatoire ici en demandant quelles sont les évolutions. Par rapport aux premières réactions, on constate qu'il y a forcément une évolution au niveau de la puissance : au niveau de la puissance des machines, donc au niveau du nombre des machines ; en revanche, on ne peut que constater qu'une question se pose sur l'absence d'évolution concernant le zonage.

Deuxième remarque par rapport à des réactions qu'il y a eu tout à l'heure, toujours sur 2010-2015 : nous avons entendu en 2010 ces questions sur le zonage et les autres questions, nous les entendons à nouveau maintenant, c'est tout à fait normal. Je m'adresse par exemple à M. Montassier qui a souligné ce problème, dans son dialogue avec M. Pain, la question à souligner est que nous ne sommes plus dans la situation où l'on profite d'un premier débat public pour dire ce que l'on a à dire et voir l'effet que cela fait. Cela a été dit en 2010, très clairement, et l'effet n'a pas été celui escompté. Il faut profiter de ce deuxième débat pour agir différemment, ce à quoi je m'attellerai pendant les 100 jours qui nous attendent. Je vous remercie.

Antonia ORTU : J'ai eu la réponse à ma question, 125 emplois, rien n'a changé entre 2010 et 2015 ; en plus, aucune pérennité puisqu'il est écrit « entre 20 et 25 ans », c'est extrêmement maigre et décevant. Sur les machines qui seront moins nombreuses, on sait aussi qu'elles seront considérablement plus hautes, je voudrais savoir s'il existe ailleurs en Europe un parc avec des machines de cette hauteur-là. Si oui, où ? Est-ce possible de le voir ? Et si oui, à combien de kilomètres des côtes est-il situé ? Merci beaucoup.

Charles BOULANGER (Eu) : Bonjour. Je suis dans le tourisme, j'habite à 3 kilomètres. Deux points concernant l'environnement. Vous dites que l'environnement est exceptionnel en Normandie, il faut dire que le printemps ici c'est le pulvérisateur : 85 % des papillons en Picardie et dans le Nord de la France sont en voie de disparition. La pêche, c'est aussi de la surpêche. On sait qu'il y a de moins en moins de poissons dans tous les océans, pourquoi ne pas faire une réserve dans ce parc éolien pour garder des poissons, des récifs ? Cela permettrait d'avoir plus de poissons aux alentours, cela pourrait être positif pour les pêcheurs.

Le nucléaire, ce sont des déchets pendant des milliers, des millions d'années ; je pense que concernant le pétrole d'ici quelques dizaines d'années nous aurons de gros problèmes ; nous sommes obligés de passer par les énergies renouvelables. De plus, avec le nucléaire il va falloir démonter et s'occuper de toutes ces poubelles radioactives qui resteront pendant des milliers d'années.

Donc, je suis plutôt positif, pour ce projet.

(Applaudissements.)

Liseline LAVOINE, Présidente de l'association des commerçants « Le Tréport j'adore » : Bonsoir, je suis restauratrice au Tréport, élue au Conseil municipal au côté d'Alain Longuent. Je voudrais rappeler que M. Séjourné, le patron de cette future entreprise, pour nous de destruction massive de notre littoral, n'a toujours aucune réponse à nous donner concernant les dangers relatifs à la sécurité.

Après tous les thèmes qui ont été abordés en 2010 et n'ont pas trouvé de réponse, on nous a clairement dit et on nous l'a redit il y a quelques heures : les réponses n'existent pas, le risque zéro n'existe pas. Donc, en disant « oui » à ce parc nous faisons courir un grand risque à notre environnement écologique et à la population de poissons qui fait vivre des centaines d'emplois existants (et non pas prévus aléatoirement).

Vous savez que vous n'aurez jamais de réponses, vous le dites vous-mêmes. Nous savons et vous savez qu'il existe une loi, qui s'appelle « principe de précaution environnementale », et que ce projet, parce que la loi le lui ordonne, ne doit pas exister. C'est pour cette raison que je reste au côté des marins pêcheurs pour la pérennité de notre région, pour le blanc de nos falaises, pour ce que nous avons de bon à apporter à manger, pour les territoires dont vous nous parlez et dont vous nous vantez la beauté, et qui ramènent des millions d'emplois sur le littoral français en général.

Pour toutes ces raisons et pour cette loi qui est bafouée, je dis que vous devez abandonner ce projet-là. Je reste convaincue de dire la vérité et d'être dans la vérité.

(Applaudissements.)

M. LAURENT : Bonsoir, je suis un simple citoyen. J'entendais le Monsieur parler des centrales nucléaires, je ne l'ai pas vu quand nous nous sommes battus pour ne pas les avoir, elles sont là, le gouvernement nous les a plaquées. Des gens ont dit « avec l'éolien, on va pouvoir prendre le courant », croyez-vous que nous n'avons pas assez de courant en Normandie, avec deux centrales nucléaires ? Allez les plaquer devant les belles villas où il y a de superbes piscines !

Nous ne vous demandons pas grand-chose : de ne pas les mettre là pour que nos pêcheurs puissent travailler et que notre bien-être reste comme il était. Mais, vous ne pensez qu'au fric ! C'est une belle chose, mais nous demandons simplement de vivre normalement, c'est tout.

(Applaudissements.)

Olivier BECQUET : Je voulais revenir sur l'emploi. Certains disent que cela peut créer de l'emploi, mais ce n'est pas l'éolien qui va sauver l'emploi en France, vu l'hémorragie dans l'emploi, partout. Des associations d'entreprises, multinationales, etc., changent d'identité, licencient à tour de bras. Il y a ici Alcatel, on ne sait pas comment ils seront mangés ; c'est du concret, c'est la réalité, le problème d'aujourd'hui. En France, les politiques ne savent pas gérer l'emploi. Il faut arrêter de nous dire : « On va créer de l'emploi, vous êtes sauvés ». L'éolien va-t-il sauver l'emploi en France ?

Dans la salle : Non !

Olivier BECQUET : Je voudrais répondre sur le tourisme, par rapport à la pêche, il faut savoir que c'est une profession organisée, il y a un Comité national, des comités régionaux dans lesquels la Secrétaire

générale, Mme Sonia Muller et l'Attaché de mission, M. Mahé, sont là, à longueur d'année. Il y a cinq employés au Comité régional, à Dieppe. Il faut répondre à tous nos pêcheurs, il y a l'histoire des quotas, des mailles des chaluts, tout un staff est là, il faut faire passer les messages, etc. Tout cela, c'est avec des décisions prises par les comités, validées par les préfetures, etc. La pêche n'est pas n'importe quoi. Il faut arrêter de penser aussi que le pêcheur est un agresseur de la mer, il a longtemps fait partie du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, car cela fonctionne de la même façon. Allez-vous insulter l'agriculteur parce qu'il tire sa charrue dans son champ ? Le pêcheur, avec son engin de pêche, tire son chalut sur le fond. On peut penser que c'est une agression du milieu, vu de loin, bien sûr, mais quand le pêcheur tire son chalut sur le fond il remet en suspension des aliments pour le poisson, qui arrive et les mange – c'est comme l'agriculteur avec sa charrue dans la campagne, et on voit les oiseaux qui viennent manger. Si le pêcheur ne repasse pas aux endroits où il est passé, il ne pêche rien, cela fonctionne ainsi.

Nous ne sommes pas contre les récifs artificiels mais nous n'attendons pas l'éolien, il ne faut pas croire qu'il va sauver la planète ! L'éolien a les moyens d'arroser tout le monde : les associations ici et là, pour faire du lobbying. C'est la vérité : dans la Baie de Somme, l'éolien arrose. La SNSM [Société Nationale de Sauvetage en Mer] est arrosée ; de partout. Il faut aussi garder la tête froide et savoir que tout ce que l'on vous promet comme subventions, indemnités, etc., sort de votre poche. Il ne faut pas rêver, cela ne tombe pas du ciel !

(Applaudissements.)

Laurence MONNOYER-SMITH : Merci. Nous laissons répondre en particulier la maîtrise d'ouvrage, deux ou trois questions très précises ont été posées sur la taille des mâts, sur les dangers, liés à la sécurité. Des études ont été réalisées ou sont en cours, il faudrait peut-être le préciser. Nous passerons ensuite aux questions Internet.

Claude MIDI : Certaines questions m'étaient sans doute adressées. La possibilité de naviguer dans le parc a été évoquée, je souhaiterais y revenir. Comme cela a été indiqué, nous, maître d'ouvrage, dans le cadre de l'appel d'offres qui nous est fixé, cherchons, dans un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs de la mer, les professionnels en particulier, à offrir un parc le plus navigable, le plus « pêchable » (je ne sais pas si cela se dit) et en tout cas qui réponde le plus possible aux aspects de sécurité qui ont été évoqués et qui nous tiennent à cœur. Pour cela, bénéficiant d'éoliennes plus puissantes (nous reviendrons sur la hauteur), nous avons pu en réduire le nombre et – cela a été montré sur un schéma ou le sera – écarter ces éoliennes de façon opportune pour leur permettre de produire le plus possible mais également pour offrir des couloirs de pêche d'une largeur qu'aucun parc en France ou ailleurs n'a pu offrir. Ce n'est pas une garantie que le parc sera navigable, ni « pêchable ». Les décisions relatives à ces sujets appartiennent à la Préfecture maritime, qui les prendra suite à une procédure de commission locale, et de « grande commission nautique », dans la foulée. Pour autant, il est important que les acteurs viennent avec un projet qui soit le plus possible pris en compte par la Préfecture maritime dans ce cadre-là. Après, on peut regarder quelles sont les différentes natures de pêche : art traînant, art dormant. Sur la sécurité, des aspects d'éclairage sont à prendre en compte. La Préfecture donnera des avis, je crois que cela commence sur les autres parcs du premier appel d'offres, donc nous allons commencer à avoir quelques informations sur ce sujet.

Concernant la hauteur des éoliennes (si je dis une bêtise, Philippe Kavafyan m'arrêtera tout de suite), cette éolienne de 8 MW prévue sur ce parc est la plus puissante et aussi celle qui, en limite supérieure de pale, sera la plus grande lorsqu'elle sera installée - sauf si l'on en installe de plus grandes mais à ma connaissance il n'y a pas ce projet. C'est effectivement une éolienne d'une taille importante. On parlait tout à l'heure de compromis, l'idée pour nous a été d'aller chercher un peu plus haut avec des pales un peu plus grandes, pour pouvoir mettre moins d'éoliennes.

Laurence MONNOYER-SMITH : Pour répondre exactement à la question de Madame : « ces éoliennes sont-elles implantées quelque part et si oui, où ? », votre réponse est : non, elles ne sont pas encore implantées, nulle part. C'est pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Claude MIDI : Si la question est : « cette éolienne qui sera installée (si le parc s'installe) au large de Dieppe – Le Tréport est-elle déjà en fonctionnement ailleurs dans le monde ? », la réponse est non. Pour autant (cela a été évoqué par Jean-Baptiste Séjourné), on bénéficie d'une expérience grâce à Adwen par l'historique qu'il a déjà ; des éoliennes Areva sont installées depuis 2005 avec la même technologie, mais pas la même taille. Je pense répondre précisément à la question.

J'ai noté une intervention sur la période : « Il a été indiqué 125 emplois mais pendant 20-25 ans », cette pérennité fait référence (ce sera évoqué plusieurs fois pendant le débat public) à plusieurs dates que l'on retrouve dans le dossier du maître d'ouvrage :

- 20 ans, cela correspond à ce qui est évoqué comme tarif de rachat dans le cadre de l'appel d'offres,
- 30 ans (la borne supérieure), c'est relatif au processus qui suivra et donnera lieu à l'enquête publique (chacun pourra encore s'exprimer) qui prévoit de statuer sur des autorisations d'installer des éoliennes en mer ; quand l'autorisation est donnée, en général c'est pour 30 ans, avec pour le maître d'ouvrage l'obligation de démanteler le parc au bout de 30 ans, si c'est demandé par l'Etat.
- 25 ans est une date intermédiaire qui correspond à ce qui nous semble aujourd'hui être un point d'équilibre pour nous, pour faire fonctionner.

Nous espérons pouvoir aller au-delà des 20 ans, au-delà des 25 ans. La question se reposera au bout de 30 ans.

Laurence MONNOYER-SMITH : Nous prenons les deux questions Internet.

Jérôme FAVREL : Il y a une question surtout sur le tourisme et sur l'impact économique pour les touristes : « N'y a-t-il pas un risque de faire fuir les touristes que nous sommes en polluant les paysages ? ».

Une seconde question concerne une autre table ronde. Par ailleurs, 344 personnes regardent le débat sur Internet.

Un intervenant : Je voudrais répondre à M. Midi. Je voudrais savoir s'il a déjà mis les pieds sur un chalutier de 25 mètres. Etes-vous déjà allé à la mer, M. Midi ? Savez-vous ce qu'est un chalutier de 25 mètres ? On pourrait, avec des chalutiers de 25 mètres, travailler dans les éoliennes ! Vous rendez-vous compte ? Vous n'êtes pas à l'abri de prendre un boot dans l'hélice et ne plus pouvoir manœuvrer. Là-bas, il y a 4 nœuds de courant, en 15 minutes vous êtes dans toutes les éoliennes. Il faut être dingue pour pouvoir penser travailler dans les éoliennes, même si l'on met un couloir c'est de la folie pure ! Et personne n'ose dire la hauteur des éoliennes, je vais le faire : cela fait 210 mètres, deux fois la falaise du Tréport !

Laurence MONNOYER-SMITH : C'est dans le dossier du maître d'ouvrage, vous avez tous les détails.

Un intervenant : Peut-être ! En 2010, la Compagnie du Vent a regardé cela, on avait des allumettes ! Je ne sais pas ce que cela va être, des cigarettes ? On se fout vraiment de la gueule du monde ! De là à dire qu'on a le droit de travailler dans le parc éolien ! Je ne suis pas d'accord.

(Applaudissements.)

Daniel CORNET, Président d'un club de chefs d'entreprise et Responsable d'un groupe de travail Energie à la Fédération des Travaux Publics : Bonsoir. Je parlerai plus du domaine économique que des sujets de pêche que je ne connais pas dans les détails. Nous avons la chance en Normandie de pouvoir développer cette filière de l'éolien offshore et faire en sorte que cette région soit la première région de France en matière d'énergie. Nous avons le nucléaire, nous savons que le nucléaire est parfois décrié, qu'il faudra bien arrêter et démanteler les centrales nucléaires et qu'il faudra bien avoir recours à d'autres énergies.

L'éolien offshore est une énergie intéressante, cela a été dit, les rendements sont bien meilleurs qu'avec le terrestre, on peut mettre des unités bien plus importantes. Je dois dire que nous avons des atouts énormes pour faire en sorte que l'on puisse développer sur notre territoire normand les énergies de l'éolien offshore. Au niveau économique, l'idée est bien de créer une filière, qui vient installer des usines qui vont construire en Normandie. C'est bien également d'avoir des entreprises, tant des PME que des entreprises de taille intermédiaire. Vous êtes bien placés pour le savoir, l'une est sur votre territoire, dans le domaine du génie civil. C'est très important de pouvoir les faire travailler et de faire travailler le personnel, vous-mêmes et vos enfants.

Nous sommes donc très favorables à ce que ce projet se développe, très favorables à ce que d'autres sites sortent dans le cadre d'un appel à projets, avec ceci nous pourrions développer l'activité dans notre région, et exporter, le but étant d'avoir des usines ici et des plateformes pour construire les fondations ou mâts. Cela nous permettra d'exporter en Europe, en particulier en Grande-Bretagne. Il ne faut pas laisser passer cette opportunité parce que nos enfants nous le reprocheront !

(Applaudissements et huées.)

Alain GIRAUD (Mers-les-Bains) : Bonsoir. J'habite juste à côté du Tréport. J'étais venu en 2010 aux premières réunions, à l'époque une question avait été posée par quelqu'un d'autre, je la reprends ce soir pour le nouveau groupe qui s'est créé (le changement de nom), concernant la durée de vie d'une éolienne et comment on la démantèle.

Nous avons la preuve régulièrement en lisant les journaux, que les sites industriels qui sont « abandonnés » par les entreprises pour d'autres sites, restent pendant des années et des années tels quels, avec toute la pollution qui va avec. Il y a des exemples flagrants dans toute la France, de sites industriels non démantelés et qui pourrissent doucement mais sûrement. Quels sont les projets d'« anciennement GDF Suez » concernant ce démantèlement d'éoliennes ? C'est bien beau de les avoir devant chez nous pendant 20 ou 30 ans, mais il faudra bien les démonter un jour car ce sera arrivé à terme. Quelle garantie avons-nous que ce soit bien démantelé et dans les bonnes conditions ? Merci.

Laurence MONNOYER-SMITH : Sachez que nous aurons l'occasion de revenir sur les aspects très techniques liés à la sécurité de ce projet, de façon approfondie et longue, dans les ateliers où j'espère que vous viendrez pour que l'on puisse vous répondre, de façon plus pointue que l'on pourra le faire ce soir.

Claude TALEB : Il s'agit là d'un modèle économique dans lequel les coûts annoncés couvrent la construction, la maintenance, l'exploitation, le démantèlement des installations ; c'est relativement innovant, ce n'est pas le modèle habituel. On a évoqué tout à l'heure la question du nucléaire et des coûts qui me paraissent relativement extravagants. Je vous rappelle que les coûts dont on a parlé tout à l'heure ne couvrent pas les coûts de démantèlement, ni le coût concernant la gestion des déchets nucléaires. Donc, il faut faire attention.

J'ai été un peu étonné que le représentant du ministère de l'Ecologie nous explique qu'il y a autant de nuisances à vivre près d'installations éoliennes que près d'une centrale nucléaire. Il faut aussi regarder ces réalités en face. Je ne crois pas que le modèle économique de l'EPR de Flamanville soit

extrêmement convaincant aujourd'hui. Là, on parle de choses qui existent, pas de choses incertaines ou d'avenir.

Ma deuxième remarque concerne la pêche. Je représente la Région, qui connaît bien le Comité régional des pêches, nous sommes partenaires. On n'a pas attendu le débat éolien pour travailler avec ce comité, sur la structuration de la filière pêche, sur l'énergie parce que c'est un secteur qui a des difficultés. Le coût de l'énergie, les enjeux de transition énergétique, sont importants dans la compétitivité des bateaux. On travaille là-dessus, j'ai envie qu'il soit fait justice, que ce soit dit, que l'on ne nous fasse pas passer pour des gens arrivant là et qui penseraient que l'éolien est la baguette magique qui va régler les problèmes. Nous n'avons jamais dit cela.

Je pense qu'il faut davantage s'interroger. Je suis d'accord avec ce que disait M. Becquet sur les couloirs de navigation, moi aussi, je trouve cela assez pénible que les services de l'Etat tardent autant à nous dire si oui ou non, il sera possible de naviguer dans les couloirs d'éoliennes, car évidemment cela change la nature du projet, entre le deuxième et le premier, donc on a besoin d'avoir ces réponses-là, indiscutablement. Pour autant, je me demande si la bonne stratégie (vous avez parlé des retombées économiques qui ne sont quand même pas négligeables) n'est pas de faire du judo quand on a face à soi un partenaire de ce type, c'est-à-dire s'appuyer sur la force du partenaire, sur ses capacités d'ingénierie, sur sa force économique, pour faire en sorte qu'il y ait des retombées intéressantes pour les secteurs de la pêche. On ne part pas de zéro ; on a l'impression en écoutant ici, parfois, qu'il n'y a aucun dialogue. Il y a des discussions, des négociations de conventions entre la profession de pêche et les opérateurs, pour regarder, pour que des engagements soient pris, qui doivent être tenus. La Région exige que les opérateurs tiennent les engagements qui sont pris aujourd'hui de financer des recherches sur l'état de la ressource halieutique, d'appuyer une réflexion un peu stratégique sur la filière pêche : comment à l'avenir on pourra s'organiser, comment les pêcheurs vont effectivement pouvoir gagner leur vie. Je ne suis pas de ceux qui pensent que la pêche est la variable d'ajustement, ce que l'on regarde une fois que tout le reste est fait, en disant : « Les pauvres pêcheurs, on va voir... ». Non ! La politique de la Région, ce n'est pas cela. Nous pensons que la filière pêche est véritablement une filière économique normande, une filière économique d'avenir ; nous entendons bien la soutenir, nous continuerons à le faire.

Depuis cette année, la Région est gestionnaire de fonds européens qui permettent de soutenir la pêche, elle oriente ces fonds. Leur montant – c'est l'Europe – est doublé et ces fonds pourront être additionnés, complémentaires, cumulés avec les les retombées du parc éolien. Il me semble que nous aurions tous intérêt à poursuivre ce débat, à réellement nous mettre autour de la table, regarder, faire en sorte que les engagements de recherche et d'études pris soient tenus rapidement pour que l'on sache rapidement ce qu'il en est de ces études, ce qu'elles permettent d'engager, d'entreprendre, d'imaginer. Quand on saura cela, le moment sera peut-être venu de regarder la colonne positive, la colonne des moins. Vous aurez la parole pour redire à ce moment-là ce que vous en pensez. Il est important de faire cet exercice et de sortir d'un tête-à-tête qui peut être un peu stérile si l'on en reste à des généralités sans essayer de profiter des opportunités et des moyens donnés pour aller au bout des réflexions.

Laurence MONNOYER-SMITH : Merci beaucoup. On ira au fond de cette question dans l'atelier qui sera consacré aux questions économiques et aux projets.

Je vous donne la parole, M. Becquet, rapidement car je voudrais donner la parole aux jeunes avec qui l'on travaille au Centre social de l'Ancre, avant de passer à la troisième table ronde. Merci.

Olivier BECQUET : La Région aide le Comité régional dans son fonctionnement et évidemment le Comité régional remercie la Région. Nous avons des discussions avec GDF, sans problème. Nous sommes désolés mais la pêche travaille aussi avec les outils qu'on lui donne. Les bateaux fonctionnent au gas-oil, ce n'est pas de notre faute. On discute avec GDF pour faire évoluer les bateaux, pour qu'ils

fonctionnent au gaz. C'est un bon dossier, qui nous intéresse, c'est du béton ! En revanche, ce n'est pas de notre faute si le gouvernement n'arrive pas à faire le schéma pour prélever des taxes sur la vente du gaz. Nous ne sommes pas fermés aux discussions avec GDF.

Je crois que les gens ont compris que l'on a sacrifié la zone de Fécamp pour mettre des éoliennes ; pour nous, cela doit faire école. Tant que Fécamp n'est pas en place, nous ne voyons pas l'intérêt de se précipiter en mettant des parcs éoliens partout. Nous avons besoin de savoir ce que cela va faire ; et les prochains aussi. Sur le démantèlement dans 30 ans : je ne sais pas où je serai dans 30 ans.

Alain BRIÈRE : Le territoire est solidaire de la Région ; on comprend les intérêts nationaux, les intérêts régionaux. On était autrefois une zone de réunion entre deux régions, on est toujours une zone entre deux régions beaucoup plus grandes ; le petit bout de territoire que je représente n'entend pas être le parent pauvre de ce partage.

Laurence MONNOYER-SMITH : Merci beaucoup. Pendant que les intervenants s'installent, je voulais vous présenter Hélène Malfilatre et Lauredane avec qui on a travaillé au Centre social de l'Ancre, qui vont vous expliquer la manière dont on fait du débat mobile. Nous sommes allés avec une équipe de jeunes à la braderie du Tréport. Concrètement, comment un débat mobile se passe-t-il ? Je leur donne la parole pour qu'elles expliquent comment elles ont travaillé.

Hélène MALFILATRE, Animatrice au Centre social et culturel l'Ancre : Bonsoir. Le Centre social et culturel l'Ancre est présidé par Mme Torterat et dirigé par Annick Chassinat. La CNDP est venue vers nous pour savoir quelle place l'Ancre pouvait prendre au sein de ce débat public et quelle opportunité on pouvait lui donner de rencontrer des habitants du quartier. Nous lui avons proposé de travailler avec une équipe de jeunes, qui a participé à l'opération de communication et de distribution d'informations concernant le débat public organisé au Tréport, notamment la première réunion publique d'aujourd'hui.

Au total, huit jeunes ont été mobilisés, ils ne sont pas là aujourd'hui mais je vais tous les citer parce que c'est important pour eux et pour moi : Matteo, Alexandre, Léo, Marius, Louison, Loris et Lauredane... Un premier groupe a participé à la brocante et un deuxième groupe s'est mobilisé davantage sur la distribution et a tracté largement au Tréport. Si vous avez eu des flyers dans votre boîte aux lettres, c'est certainement grâce à eux. C'était important pour moi de leur montrer que dans la vie il faut participer, donner son avis coûte que coûte, et inciter les gens à venir le donner. C'est donc dans un axe plutôt citoyen auprès des jeunes que nous avons souhaité participer à cette opération.

Je voudrais demander à Lauredane comment elle a vécu son moment à la brocante et ce que les personnes ont dit, sur place, de cette distribution.

Lauredane : Bonsoir. La réaction de la plupart des personnes était que le débat ne servait à rien parce que les éoliennes en mer seraient mises en place quand même.

Hélène MALFILATRE : Comment répondait-on ? C'est important d'aller jusqu'au bout. Qu'en as-tu pensé ?

Lauredane : J'ai dit que j'étais neutre et que je ne devais rien dire.

Laurence MONNOYER-SMITH : Nous avons demandé d'être neutre et impartial, et d'expliquer à la personne comment sa parole serait prise en compte.

Hélène MALFILATRE : Oui, dans une petite formation donnée par Aurélien, qui est là-bas, on leur a donné les paramètres de ce projet et on leur a dit que leur rôle était d'inviter les gens à venir débattre, mais pas forcément à donner leur avis. Ils pouvaient le donner comme les autres citoyens aujourd'hui,

à cette réunion, ou par le biais d'Internet, mais en distribuant les flyers ils ne devaient pas trop donner leur avis. C'était un peu difficile pour eux.

Laurence MONNOYER-SMITH : Bien sûr. En tout cas, ils ont été tout à fait actifs. A la brocante, ils sont allés prendre les témoignages, les avis et questions des uns et des autres, et ils ont défendu le principe du débat public.

Nous remercions beaucoup le Centre social, il continuera à travailler avec nous. Merci pour l'accueil du débat public qui est fait ici, ainsi que pour la défense de l'intérêt du débat pour la suite du processus dans lequel nous sommes impliqués sur le moyen-long terme. Merci à vous, à très bientôt.

(Applaudissements.)

TABLE RONDE N° 3

Les impacts sur les pratiques en mer, l'environnement et le paysage

Aline GUÉRIN : Cette table ronde, la dernière de la soirée, porte sur les impacts du projet, notamment sur toutes les pratiques qu'il va y avoir en mer, l'environnement, le paysage.

Je donne la parole au maître d'ouvrage, représenté par Christophe Leblanc. Vous êtes responsable du développement local. Dites-nous, de votre point de vue, comment le projet peut respecter l'environnement, le paysage.

Christophe LEBLANC, Responsable du Développement local, Eoliennes en mer Dieppe - Le Tréport : Bonsoir à toutes et à tous. Je suis le responsable local du projet, je suis basé à Dieppe depuis 2011 et je suis ce projet principalement sur le plan local et, évidemment, les enjeux qui sont associés.

Dans la prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers et de sécurité, certains ont été évoqués au cours des tables rondes précédentes donc je vais essayer de travailler sur des thèmes qui n'ont pas forcément déjà été abordés mais qui restent dans la thématique générale.

D'abord, cela a été dit par M. Séjourné et par M. Midi, on commence à connaître le territoire mais il reste à découvrir encore. Le débat public est pour nous une occasion très importante de compléter cette connaissance, mais nous avons déjà clairement identifié que c'est un territoire remarquable qui est à respecter. Je le dis d'autant plus simplement que j'habite à Dieppe depuis cinq ans et j'ai appris à connaître ce territoire que je ne connaissais pas, n'étant pas de cette région. J'y habite, je commence à le connaître et à l'apprécier.

Certains enjeux ont été pris en compte dès la conception du projet. C'est important de le comprendre parce qu'on peut concevoir un projet et modifier certaines choses, mais si l'on n'a pas, dès le départ, si je puis dire dans l'ADN du projet, intégré certaines choses, on n'arrivera pas à un résultat satisfaisant, répondant aux exigences et ambitions que l'on s'est fixées. Donc, la prise en compte de l'environnement, c'est dès la conception du projet, sur le nombre d'éoliennes. On l'a déjà dit, leur nombre a été réduit, on utilise une éolienne plus puissante. Adwen travaille sur le développement de cette machine ; grâce à eux nous pourrions remplir une condition qui est à notre sens importante pour la prise en compte de cet impact. Cela a déjà été évoqué.

Je rentrerai peut-être plus dans les détails sur un point : l'implantation dans la zone, qui a été travaillée depuis longtemps. Aujourd'hui, il y a eu un débat sur le choix de la zone, on a clairement compris que le choix de la zone n'était pas un sujet pour le porteur du projet, mais que l'implantation du projet à l'intérieur de cette zone était un choix, ou quelque chose qui est porté par notre projet. Nous avons travaillé avec tous les acteurs concernés jusqu'à maintenant et nous continuerons à le faire, et le débat public est l'occasion d'apporter de nouveaux éléments à cette réflexion. Nous avons travaillé avec les

comités des pêches, avec les acteurs concernés la navigation en mer, les autres usagers de la mer (les pêcheurs évidemment mais d'autres aussi), pour travailler dès la remise de notre dossier à l'appel d'offres sur une implantation qui soit la moins pénalisante possible. Nous avons pris cela en compte dès le départ.

Concernant la sécurité dans le parc et le fait de favoriser son accès à la navigation : cela a été évoqué, là aussi nous avons fait ce travail notamment avec les comités des pêches. La décision n'est pas de notre ressort, nous l'avons dit. Je reviens sur quelque chose qui a été évoqué tout à l'heure, je pense qu'il est important de préciser que c'est la Préfecture maritime qui décidera ce qui se passera en termes de sécurité et de règles de navigation ; en revanche, c'est aux acteurs concernés : le porteur de projet et les usagers de la mer (tous, les pêcheurs professionnels bien sûr mais d'autres également) de venir vers la Préfecture maritime avec un projet de navigation qui soit déjà discuté ensemble. C'est la meilleure façon d'arriver à faire en sorte que la Préfecture maritime écoute ce à quoi on est parvenu ; sinon, elle n'écouterait pas et le risque est d'avoir des décisions « autoritaires » de la Préfecture maritime qui soient contraires aux intérêts de tous.

Concernant les études, beaucoup ont déjà été réalisées dans le cadre du premier projet de 2005, certaines sont à disposition sous forme de synthèse, ou le seront bientôt, via le site de la CPDP. On continue à faire des études, notamment en travaillant avec des bureaux d'études, des représentants de la pêche professionnelle – je tiens à souligner que le Comité des pêches est un partenaire important des études que nous réalisons, notamment pour l'état initial de la ressource halieutique qui sera fait dans les semaines à venir –, des associations environnementales, des usagers. On a parlé aussi d'études sur la vie faune, l'univers marin. Tous ces types d'études permettront d'alimenter l'étude d'impact qui interviendra après le débat public, mais tout cela a besoin d'être lancé maintenant. Ces études sont faites avec des représentants soit d'associations locales, soit du bureau d'étude. On a parlé de Biotope.

L'intégration paysagère est le dernier enjeu sur lequel nous avons travaillé. Je ferai vite, faute de temps mais c'est un point important, je pense qu'il y aura des questions. La représentation visuelle du parc est un vrai sujet, cela fera l'objet d'un débat et d'un atelier spécifiques. On a travaillé de façon très rigoureuse sur l'approche de photomontage. Je souhaite préciser que cette approche a été prise en compte et qu'elle est à la disposition du public.

Aline GUÉRIN : Merci. M. Bilon, vous êtes président de l'association SOS (Sans OffShore à l'Horizon), dites-nous votre point de vue, toujours en respectant le temps.

Gérard BILON, Président de l'association SOS (Sans OffShore à l'Horizon) : SOS est une association locale. Un parc de 62 éoliennes de 210 mètres de haut a un impact visuel qui n'est pas du tout négligeable ; cela peut laisser certains indifférents – j'en ai entendu certains, effectivement. Pour ceux qui sont nés ici, qui vivent ici ou qui passent leurs vacances ici, c'est le commencement du marasme. Tous ces aérogénérateurs boucheraient l'horizon, ils gâcheraient nos magnifiques couchers de soleil. Après le paysage de nos campagnes envahi de toutes parts, cette multitude d'éoliennes défigurerait nuit et jour nos paysages maritimes. Station balnéaire et touristique ou zone industrielle, il faut choisir !

Nos représentants politiques régionaux et nationaux ont décidé : la Côte d'albâtre sera un territoire d'énergie. En revanche, localement, la population et ses élus locaux ont choisi la sauvegarde de leur cadre de vie et de leur qualité de vie.

La sécurité en mer a déjà été abordée plusieurs fois, j'ai néanmoins ici une pétition des 50 patrons-pêcheurs qui dénoncent la situation qui leur serait faite dans un parc de 62 éoliennes alors qu'ils ont actuellement une mer sans aucun obstacle. Ne parlons pas des dérives, elles ont été évoquées tout à l'heure.

J'aimerais parler d'un point qui est totalement occulté : la sécurité terrestre, la cohabitation avec la centrale nucléaire de Penly. Cela a été évoqué tout à l'heure succinctement par M. Laurent Jacques.

Ce n'est pas négligeable mais on fait comme si la centrale de Penly n'existait pas. Nous l'avons à notre porte, nous ne sommes pas près de nous en débarrasser. Le projet de la Société Eoliennes en mer est le seul parc à ce jour, envisagé à côté d'une centrale nucléaire : celle de Penly, à 15 kilomètres, installation reconnue à risques par la Direction Départementale des Risques majeurs de la Seine-Maritime qui proscrit toute implantation d'industrie pouvant ajouter un risque dans les environs de la centrale. C'est probablement le cas des éoliennes. Ce sujet était déjà tabou au cours du premier débat public, en 2010 : il ne fallait pas en parler. Il faut savoir vivre dangereusement ! Planter 62 éoliennes à 15 km d'un site nucléaire, c'est modifier l'environnement dans lequel il a été conçu. En effet, ces dizaines d'éoliennes sont autant de sources de collisions avec des navires de toutes sortes, avec pour conséquence des avaries, puis de possibles marées noires, du mazout susceptible de dériver jusqu'à la centrale et de venir colmater les grilles filtrantes de la prise d'eau de mer qui assure le refroidissement de l'installation, source froide vitale pour tout fonctionnement, mais aussi pour la sûreté nucléaire et donc pour notre sécurité. Seule parade envisagée : le plan Polmar, déclenché à partir du Havre ou de Boulogne-sur-Mer, qui arriverait bien trop tard pour contenir une marée noire ; tout comme les barrages flottants seraient bien dérisoires en cas de tempête. Un pansement sur une jambe de bois, rien de rassurant.

Autre danger, mais cette fois c'est « secret défense » : la centrale est déjà bordée de plusieurs parcs éoliens terrestres, 62 nouvelles éoliennes d'une hauteur de 220 mètres viendraient donc l'encercler côté mer. Il est reconnu qu'à cette distance de 15 à 20 kilomètres la rotation des pales d'éoliennes perturberait inévitablement (et bien plus que les drones) par effet de masque, le bon fonctionnement des radars qui assurent la protection du site nucléaire reconnu sensible. Le ministère de l'Armée de l'Air s'inquiète de la multiplication du nombre de parcs d'éoliennes, de plus en plus hautes, particulièrement pour l'intervention des avions de chasse à basse altitude, au point d'en interdire l'implantation dans un rayon de 30 kilomètres autour de certaines centrales de mêmes caractéristiques que Penly – je ne sais pas pourquoi nous y échappons.

L'actualité l'a démontré, tout est possible, la prudence est de mise. L'incident, voire l'accident nucléaire : catastrophisme, direz-vous ! Non, réalisme. L'expérience a montré que seules les populations riveraines étaient gravement exposées. Nous ne sommes pas des cobayes et tout risque supplémentaire est intolérable.

Je propose deux solutions au choix afin d'éviter cette situation de promiscuité dangereuse : mettre à l'arrêt la centrale de Penly, mais il faudrait au moins 10 parcs de 62 éoliennes du Havre à la Baie de Somme pour la remplacer (et je suis modeste) ; la deuxième est pleine de bon sens, retirer le projet en débat ou annuler l'autorisation accordée.

(Applaudissements.)

Aline GUÉRIN : Merci, M. Bilon. M. Patrick Thiery, vous êtes président de l'association Picardie Nature qui appartient à France Nature Environnement.

Patrick THIERY, Président de l'association Picardie Nature : J'aborderai trois aspects, la faune volante, les mammifères marins et le benthos (l'ensemble des êtres qui vivent sur les fonds marins), plus quelques éléments supplémentaires.

Les études effectuées à l'occasion du premier projet, en 2010, ajoutées à celles qui avaient été effectuées au Danemark et au Royaume-Uni, sont plutôt rassurantes en ce qui concerne l'avifaune. En 2010, des TRANSECT qui avaient été effectués sur notre côte montraient une présence d'oiseaux essentiellement sur une bande de 5 kilomètres à partir du rivage. Néanmoins, on avait noté à l'époque des insuffisances notoires concernant les espèces pélagiques (fou de Bassan, bernache cravant, macreuse) qui peuvent se déplacer et se rassembler en mer. Pour nous, l'étude d'impact devra s'appuyer sur les connaissances acquises sur les autres sites éoliens en mer concernant ces espèces et

bien identifier les couloirs de passage pour les espèces pélagiques. Il y a d'autres groupes d'espèces de faune volante : les chiroptères (chauves-souris), c'est peut-être anecdotique mais il y a des passages de chauves-souris en mer et on sait qu'elles peuvent être impactées par les éoliennes terrestres. Techniquement, ce n'est pas compliqué, il faut installer des émetteurs à ultra-sons sur le site. Cela mérite d'être étudié.

Deuxièmement, sur les mammifères marins, des études ont mis en évidence que les chantiers d'installation des éoliennes en mer génèrent des vibrations jusqu'à 30 à 40 kilomètres, elles sont liées à la réalisation des fondations. Des phoques, des marsouins, des dauphins, se déplacent dans ces zones. Pour les phoques veaux-marins et les phoques gris, la colonie de Baie de Somme et plus globalement de la côte picarde, est d'importance nationale. Nous attendons de l'étude d'impact des informations sur le niveau de ces vibrations, selon le type d'assise, les mâts, ce que l'on appelle les jackets, et les systèmes gravitaires. Il sera évidemment nécessaire de mettre en place des mesures de réduction efficaces – on nous a parlé de murs de bulles. Nous avons aussi besoin de savoir si en phase d'exploitation des vibrations sont générées par le mouvement des pales. Ces vibrations pourraient gêner l'ensemble de la faune marine à proximité immédiate des installations.

Troisième aspect, sur la colonne d'eau et ce que l'on appelle le benthos. En 2010, Thierry Ruellet, du Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux, avait indiqué que le chantier allait générer une turbidité susceptible de nuire à certaines espèces et qui favoriserait des espèces invasives. C'était un point faible de l'étude d'impact réalisée à l'époque. Il nous semble nécessaire que ces incertitudes soient levées.

Notre association n'est pas la mieux placée pour parler de la localisation du projet au regard des poissons. Le Comité régional des pêches s'est prononcé tout à l'heure sur ce sujet. Imaginons tout de même un instant que les fonds marins soient des zones terrestres – cette transposition a bien sûr ses limites. Il est évident que l'on n'implanterait pas des éoliennes là où la diversité est la plus riche, sauf peut-être à considérer qu'une fois installées elles créent avec certitude des conditions favorables aux ressources naturelles et à leur exploitation. Ce sera probablement perçu comme marginal mais on peut aussi aborder l'impact sur l'environnement sous l'angle du versement de la redevance sur l'éolien en mer. Selon l'utilisation des fonds, qui ne sont pas négligeables, par les communes bénéficiaires, les projets financés par cette manne peuvent s'inscrire dans une démarche de Développement durable, par exemple des travaux d'économie d'énergie, ou pas du tout. Notre association souhaite que cette redevance puisse être fléchée davantage pour la connaissance et la préservation du milieu marin localement.

Aline GUÉRIN : Merci beaucoup. Nous donnons la parole à la salle et aux personnes qui nous regardent sur Internet.

Laurence MONNOYER-SMITH : Des questions sont en attente sur Internet sur les questions de paysage, je propose que nous les prenions tout de suite.

Jérôme FAVREL : Il y a deux questions. La première a déjà été un peu évoquée : la taille des éoliennes, et sont-elles visibles depuis les côtes ? Nous avons vu la photo paysagère de M. Bilon qui était impressionnante, sur les distances de visibilité.

La deuxième question est plus une semi-question et un semi-énervement, que je vous lis tel quel : *« L'impact économique va être énorme sur le monde de la pêche, mais aussi sur celui du tourisme. Le Tréport sera déserté par les touristes, le port de plaisance va se vider. Qui aura envie de naviguer en plaisance autour de ces monstres sortis de mer ? Je suis native du Tréport, je suis triste et enragée par ce projet »*. C'est plus un cri du cœur qu'une réelle question.

(Applaudissements.)

Echanges avec la salle

Patrick MARTIN, Maire de Biville-sur-Mer et Président de la Communauté de communes du Petit-Caux : Bonsoir à toutes et à tous. Nous sommes impactés par ce projet que nous estimons depuis le début comme essentiel pour le développement de notre région.

J'ai entendu ce soir un débat serein, des paroles encourageantes et apaisantes. Je félicite l'ensemble de l'équipe du débat public, et vous aussi, citoyens, public, qui avez su écouter la voix des uns et des autres. J'ai entendu ce soir des pistes, j'ai entendu ce soir des espérances.

Je ne m'attarderai pas sur la remarque de M. Becquet qui, je crois, a évoqué le mot « corruption ». Je trouve cela inadmissible, nous sommes des élus par le peuple et je n'admets pas que l'on puisse mettre en doute notre honnêteté.

Pour revenir sur le débat lui-même, pourquoi opposer les choses sans arrêt, en France ? Pourquoi opposer l'industrie au tourisme, la pêche à l'agriculture, à l'industrie, etc. ? On essaie toujours d'opposer les gens, d'opposer les choses. Pourquoi ne pas essayer de se rassembler à un moment, sur un projet commun ? Je crois que le débat de ce soir a apporté cette contribution importante : l'écoute, le débat, la contradiction aussi, mais ce n'est pas forcément gênant.

Donc, moi, élu, je suis favorable à ce projet, j'estime qu'il doit apporter plus – sans évidemment avoir un avis technique sur le problème de la pêche – si les Maîtres d'ouvrage savent et nous accompagnent, nous, élus, dans le montage de cette belle opération.

(Applaudissements.)

Une intervenante : Bonjour à tous. Je vous remercie de nous donner l'occasion de donner notre avis, aussi bien pour que contre. Je suis de la région, mère d'un petit enfant, j'adore la région et je n'ai pas l'impression qu'une éolienne sera le monstre du Loch Ness qui sortira de l'eau, comme mentionné dans le slide précédent. Je suis favorable au projet, je préfère que mon enfant voie des petites éoliennes grandes comme un petit bâton, plutôt que rien du tout à cause des nuages de pollution qui touchent actuellement toutes les villes. On n'arrête pas de parler de la pollution aux particules fines à cause des énergies fossiles ; l'énergie nucléaire n'est pas mieux, avec tous les problèmes d'enfouissement et donc de démantèlement des centrales.

(Applaudissements.)

Je pense que dans un débat comme celui-là, toutes les personnes qui sont contre vont se rassembler pour montrer qu'elles sont contre. J'ai failli ne pas venir ce soir mais je me suis dit que si personne ne venait, que si « Madame Tout-le-monde » ne venait pas pour montrer qu'elle est pour, ce serait perdu d'avance pour ceux qui mènent ce projet. Je veux dire que je les soutiens et que je connais aussi beaucoup de personnes qui soutiennent ce projet et qui bien sûr ne sont pas là ce soir, parce qu'elles ont d'autres choses plus importantes. Merci.

(Applaudissements.)

Fabrice BAUDEU, CCI Dieppe : J'aurais une question très simple pour M. Thiery et peut-être M. Leblanc. Il y a des parcs éoliens en Europe, en Scandinavie, en Écosse dans des pays qui sont considérés comme on avance écologiquement. Y a-t-il des retours d'expérience au niveau de la faune, de la flore, de la pêche depuis les années où sont installés ces parcs ? S'appuie-t-on sur ces études ?

(commentaires hors micro.)

Laurence MONNOYER-SMITH : Ne vous inquiétez pas, je fais le tour de la salle pour ceux qui n'ont pas parlé.

Catherine BOUTIN (Le Tréport) : Avant tout, j'aimerais bien qu'on rectifie car des choses ont été dites qui sont absolument fausses, notamment les 220 emplois créés dans la région entre Dieppe et Le Tréport. Il faut savoir qu'au Tréport, ce ne sera rien.

Dire que la maintenance représente 220 emplois pour 62 Éoliennes, je ne sais pas où vous avez vu ça. Partout dans les parcs, dans les centrales éoliennes en mer à l'étranger, on a une personne pour cinq éoliennes. En gros, cela fera une vingtaine d'emplois au grand maximum. Dans la maintenance, il y a beaucoup de télésurveillance qui peut se réaliser de n'importe où, notamment d'Allemagne, Multibrid (Areva) ou en Espagne où la société Areva a son siège social. La maintenance peut se faire de n'importe où. Donc, déjà j'aimerais bien qu'on rectifie ces choses. Nous avons les preuves que ce n'est pas du tout ce que vous annoncez en termes d'emplois locaux.

Concernant la production, cette usine qu'on veut nous mettre sous le nez représente 500 mégawatts, elle produira une demi-journée environ de la consommation des Français. Ce n'est pas avec cela que vous allez supprimer les centrales nucléaires, Madame, loin de là.

Le sujet est tellement vaste que j'aimerais revenir sur un thème traité par Olivier Becquet, et que je confirme complètement. Il faut savoir que dans le lobby éolien, il y a énormément d'argent. Cela fait 20 ans que cette filière est subventionnée au niveau européen, au niveau national, au niveau régional. C'est une filière qui est gavée d'argent, donc avec ce gavage d'argent, effectivement elle arrose. Elle arrose les locaux dans les mairies, dans les régions, partout. C'est pour cela qu'on retrouve cette corruption, qu'Olivier a citée notamment. D'ailleurs, à ce sujet, je vous invite à regarder l'émission qui va passer mercredi « pièces à conviction » à 23 heures, que vous pourrez enregistrer ou regarder en replay, qui porte justement sur l'éolien et la corruption.

(Applaudissements.)

Laurence MONNOYER-SMITH : Merci Mme Boutin. Nous reviendrons sur les questions économiques, il est vrai que j'ai tendance un peu à privilégier les personnes qui veulent vraiment se faire entendre sur les questions paysagères.

Je fais appel à votre sens de la responsabilité pour que ceux qui veulent parler du paysage puissent le faire maintenant.

Christine EDISON : J'habite entre les deux centrales nucléaires de Seine-Maritime. J'ai essayé de suivre le débat public sur l'EPR en 2010 et j'aurais bien voulu suivre aussi le débat qui avait lieu presque en même sur le projet précédent avec la Compagnie du vent. Je n'ai pu assister qu'à la dernière séance. Par contre, j'ai deux questions et cela rejoint un peu ce que disait un Monsieur tout à l'heure. Il avait été question à ce moment-là d'emmenner les professionnels de la pêche voir d'autres sites d'éoliens offshore, pour les rassurer éventuellement. Est-ce que ce sera le cas ?

Par ailleurs, j'ai eu moi-même la chance d'aller au Danemark très rapidement peut-être mais de voir qu'un pays fonctionne sans énergie nucléaire et avec une multitude de systèmes de production d'énergie, cela donne des espoirs pour l'avenir. Je rejoins aussi les personnes qui sont intervenues, toujours sur cette énergie nucléaire, je me demande combien d'accidents faudra-t-il pour qu'on se rende compte qu'on peut peut-être utiliser toutes les sommes et toutes les énergies pour trouver d'autres solutions que celle-ci.

Françoise KOBYLARZ, Dieppe : Je voudrais ajouter d'une manière un peu ironique...

Laurence MONNOYER-SMITH : Madame, vous voulez bien vous lever, je vous prie, pour qu'on vous voit.

Françoise KOBYLARZ (Dieppe) : J'ai eu l'occasion de rencontrer pas mal de gens anti-éoliens et je leur dis assez souvent qu'en cas de catastrophe nucléaire, on a quand même 58 réacteurs en France, il n'y aura plus personne, ni résidence principale, ni résidence secondaire pour voir le paysage qui n'aurait pas été « pollué » par les éoliennes. La Normandie sera une zone interdite totale. Il faut aussi comparer ce qui est comparable. Je préfère le parc éolien au large de Dieppe. Quand il fera beau, je le verrai de temps en temps, mais je préfère cela à la prolifération du nucléaire et aux graves problèmes qui vont se poser. On ne sait pas que faire des déchets, l'EPR de Flamanville ne sera jamais construit, je l'espère. En tout cas, nous sommes là dans une situation de transition énergétique qu'il faut absolument prendre en compte.

Laurence MONNOYER-SMITH : Merci beaucoup pour votre remarque.

Gilles EUZENAT, écologiste, écologue, Président de l'Association de Protection de l'Environnement de Criel et du Pays d'Yères (APECY) : Je suis toujours étonné par ces échanges, la méthode ne me semble pas tout à fait au point entre les techniciens qui ont des réponses toutes faites et le peuple qui s'exprime avec son âme et qui n'a pas forcément les éléments. Donc, on n'a pas forcément le bon niveau pour pouvoir « matcher » et débattre, mais cela peut s'améliorer.

Je trouve étonnant ici qu'on ne parle pas de l'économie du projet. On enferme le débat sur de la technique, on est un peu à côté de la plaque. Ce n'est pas un problème d'environnement, - c'est mon métier, je sais de quoi je parle un petit peu - mais un vrai problème de paysage, qui est quand même un peu galvaudé aussi. Ce n'est pas un problème de pêche, et à ce titre d'ailleurs le projet...

(Commentaire dans la salle.)

Je veux dire par là que le projet actuel est meilleur que le projet de 2010 sur le plan de la prise en compte des intérêts des pêcheurs. Par ailleurs, il y a la subvention au Comité national des pêches maritimes de 1,5 million d'euros par an, un petit peu injustifiée, qui fait quand même un peu de bruit.

Personnellement, je ne suis pas contre l'éolien, mais contre ce projet parce qu'il me paraît économiquement pas pertinent. En ce sens, cela me sépare de mes collègues, Taleb ou Porquier, qui sont des écologistes comme moi en région.

Il faut bien voir que ce projet porte sur 5 pour 1000 de la consommation, soit 1% des économies possibles à faire en matière d'énergie. Autrement dit, c'est epsilon au sens de l'effort à faire au niveau politique et technique. Il faut bien voir que sur la production théorique de ce projet, on en gaspille trois fois plus dans les fuites sur le réseau, on en gaspille cinq fois plus dans les processus industriels, on en gaspille dix fois plus dans le chauffage électrique de l'habitat. C'est là qu'est la marge de manœuvre et l'indépendance énergétique du pays, et la technologie française. Ce n'est pas pousser l'offre de la production, mais regarder la demande et la réguler, parce que c'est là que sont les emplois, les économies pour les gens, la facture d'électricité au final. Cette affaire nous coûte très cher, parce que la garantie de tarif d'achat qui assure à GDF Suez le retour sur investissement - cela a été soulevé par Monsieur, et personne n'a réagi, c'est bien dommage ! - Vous vous êtes trompé sur le prix du nucléaire, car ce n'est pas 45 mais plus : 100 le mégawatt. Quelque part ce n'est pas le prix, c'est beaucoup plus avec ce que l'on n'a pas compté dedans. Il n'empêche que le prix de l'éolien offshore se situe entre 180 et 200. Donc, quelque part, ce n'est pas donné. Les Allemands qui sont complètement imbriqués là-dedans paye l'électricité la plus chère de l'Europe...

Laurence MONNOYER-SMITH : Merci Monsieur, je suis contrainte de vous interrompre.

Gilles EUZENAT : Laissez-moi finir ma phrase quand même.

Laurence MONNOYER-SMITH : Donc, finissez votre phrase !

Gilles EUZENAT : Pour reprendre la diapositive commentée par mon collègue Taleb, la Haute-Normandie est certes une région d'énergie renouvelable, mais ne faisons pas n'importe quoi comme énergie renouvelable, commençons par économiser l'énergie, le pays n'est pas aussi riche que cela. Il dit qu'il faut faire de nouvelles industries, des nouveaux emplois, mais faisons des emplois classiques qui occuperont les gens qui savent faire les choses. Ils auront le bâti. Il y a 3 milliards d'euros à mettre en France chaque année pour respecter le facteur 4 au niveau des gaz à effet de serre. Le projet de GDF Suez coûte 2 milliards.

Laurence MONNOYER-SMITH : Merci Monsieur. Nous aurons l'occasion d'approfondir les questions du modèle économique des énergies renouvelables et nous comptons bien Monsieur sur votre présence à ces ateliers pour nous éclairer, puisque nous faisons partie du peuple et nous avons besoin de vos éclairages.

Philippe JUBIN (Mers-les-Bains) : Un tout petit point par rapport à tous les arguments qui ont déjà été donnés. La nuit, on connaît l'impact des éoliennes sur la terre, on les voit de loin les clignotants rouges. Quand on sera sur la plage de Mers-les-Bains, sur la plage du Tréport, avec les étoiles, la lune et en face Las Vegas. Ma question puisqu'il faut poser une question. Que prévoyez-vous pour éviter que ce soit Las Vegas en face de Mers et en face du Tréport la nuit, particulièrement les nuits sans lune ?

Laurence MONNOYER-SMITH : Moi, je ne prévois rien mais je suis sûre que la Maîtrise d'ouvrage aura à cœur de vous répondre. Après l'intervention de Mme Bilon, je propose de clore.

Carmen BILON (Le Tréport), Association Sans Offshore à l'Horizon : J'avais deux questions. Déjà, je me demande d'où vient cette taxe éolienne ? Qui va la payer ?

Laurence MONNOYER-SMITH : On va vous répondre.

Carmen BILON : Je suis quand même assez surprise qu'on balance des chiffres pour la création d'emplois, mais on ne fait jamais de calcul sur ce que l'on va supprimer. De plus, au Tréport, je pense que cela va tourner entre 1000 et 1200 emplois, peut-être même plus, et surtout si le tourisme disparaît complètement.

Je vais quand même répondre à Madame qui préfère les éoliennes à une centrale nucléaire, je la comprends. Les centrales nucléaires font quand même peur. Seulement, je vais faire un peu d'histoire. Fukushima, avant qu'elle ne soit créée, il y a une association qui s'est battue pendant des années pour éviter qu'elle se fasse car elle était dans une zone sismique. Notre centrale est déjà là et on aura les éoliennes en face, comment va-t-on faire ? Les risques ont été évoqués, mais curieusement je crois que l'on attend la catastrophe. Je pense que vos enfants ne pourront pas profiter de grand-chose. Donc, il faut réfléchir. Je pense que l'on pourrait améliorer les centrales nucléaires, avec tout l'argent dont on parle pour les éoliennes, et améliorer surtout la destruction des déchets.

Laurence MONNOYER-SMITH : M. Becquet, avant de vous donner la parole, quelqu'un de chez vous souhaite intervenir.

Florent MAHÉ, Comité régional des pêches de Haute-Normandie : Bonsoir à tous, j'aimerais rebondir sur les propos de Monsieur, à savoir que ce projet d'un point de vue environnemental, l'écologie n'était pas forcément un problème, certes il y avait l'économie. Il me semble tout de même que l'écologie pour avoir étudié de près ce projet est tout de même un problème fondamental. À mon sens, il y a une grande différence à faire entre les écologistes et les écologues. Pour ma part, les écologistes - je sais qu'il y en a ici présents dans la salle - auraient plutôt tendance à soutenir le projet, ce sont plus des orientations politiques qu'autre chose. Personnellement, en tant qu'écologue, car j'ai une formation d'écologie et de biologie marine, je peux vous assurer que l'impact de ce projet sur l'écologie et notamment les frayères et les nourrisseries des organismes qui sont présents dans la zone est vraiment

très important. Juste pour porter à connaissance de tous, il faut savoir que sur les cartes, ce n'était pas notifié mais on a quasiment un tiers du projet de parc éolien offshore qui se situe dans un parc naturel marin, les estuaires picards et la mer d'Opale. Ce parc naturel marin a été mis en place en grande partie par la présence de la richesse des fonds présents benthiques dans la zone notamment. Je voulais tout de même le préciser et le mettre à connaissance de tous. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Laurence MONNOYER-SMITH : M. Becquet réclame la parole, je voulais juste m'assurer que personne d'autre ne voulait prendre la parole sur les questions d'impact paysager. S'il faut revenir sur les questions économiques, etc., nous aurons vraiment l'occasion de les revoir.

Ensuite, il y a trois personnes et on passe à la dernière phase de cette réunion publique, car nous devons nous arrêter.

Aline GUÉRIN : Et donner la parole peut être aussi à la table.

Olivier BECQUET : Je fais très court, je me sens obligé de répondre à M. Martin. Il se trouve que le fait d'avoir employé le mot de « corruption » a été fait sciemment, car si vous lisez « Le Courrier Picard » d'il y a huit jours, 21 élus ont été mentionnés, le terme employé était « corrompus ». Il y a quelqu'un du courrier Picard...

Laurence MONNOYER-SMITH : Je viens de le voir partir.

(Commentaires dans la salle.)

Olivier BECQUET : Par rapport à la zone éolienne, j'espère que vous avez bien compris que la position de la pêche n'était pas complètement opposée, puisqu'on a accordé la zone de Fécamp.

La zone du Tréport n'est pas la bonne : c'est de cela dont on parle. Nous nous battons depuis 10 ans pour le dire, visiblement nous ne sommes pas entendus.

Pour finir, il serait intéressant pour prouver la non-corruption des maires qu'ils refusent la subvention proposée, tout simplement.

(Applaudissements.)

Que vont risquer les maires en mer ? Rien, ce n'est qu'un aspect visuel des choses, contrairement aux gens qui travaillent sur les bateaux jours et nuits, dans le mauvais temps, etc.

Sylvie SAUVAGE, collectif stop EPR ni à Penly ni ailleurs : Je ne vais peut-être pas revenir sur les problèmes des risques nucléaires, mais je voudrais faire tout de même une première remarque à M. Mario Pain, dont je n'ai pas du tout apprécié pour un représentant du gouvernement le manque de neutralité entre le nucléaire, l'éolien et le renouvelable.

Je voudrais quand même faire une remarque, que ce soit M. Taleb, ma voisine ou d'autres personnes, nous sommes en période de transition énergétique, mais il y a une chose qui n'est certainement pas assez dite, quelle que soit la nature de l'énergie électrique utilisée, on ne fait pas assez référence aux économies d'énergie qui permettraient certainement de vivre uniquement avec les énergies renouvelables. Pour ce faire, je voudrais rappeler le rapport de l'ADEME de 2015 qui a été révélé par Médiapart, puisqu'il était sous une interdiction de sortie pour le mois d'avril 2015. Même si nous ne sommes pas d'accord avec certains éléments des titres, c'est quand même le deuxième rapport que

l'ADEME sort à trois ans d'intervalle, si je me souviens bien, disant que l'on pourrait tout à fait fonctionner industriellement, économiquement avec 100 % d'énergie renouvelable.

Je continue à parler et je vais quand même faire un petit point sur les risques encourus par l'éolien, si les pales tombent. Quant au nucléaire, il faut savoir quand même que les poissons que vous pêchez, Messieurs les pêcheurs, dans la Manche jusqu'à la mer du Nord, les rejets d'effluents de La Hague au nord du Cotentin viennent jusqu'ici, jusqu'à nos côtes et cela ne se voit pas. Bien sûr, comme d'habitude quand on parle d'énergie nucléaire, on oublie le problème des faibles doses. J'arrête là car j'ai atteint mes trois minutes.

(Applaudissements.)

Une intervenante : Juste une précision pour l'émission de demain soir sur France 3 à 23h05 « A qui profite l'éolien ? » et pour dire aussi que je ne suis pas contre l'éolien a priori mais on ne peut pas le faire dans n'importe quelles conditions, et à aucun moment quelqu'un a dit qu'on fermerait une centrale nucléaire grâce aux éoliennes.

Annie LEROY, Le Havre, écologue et écologiste : Farouchement contre le nucléaire, pour reprendre un peu les propos qui viennent d'être tenus, sachez que la pollution au césium sur tout le littoral de la Manche est extrêmement importante, parce que du césium a été émis en grande quantité à Tchernobyl, que la période de demi-vie du césium est de 30 ans. Nous sommes à 29 ans après Tchernobyl et on est encore capable de doser de façon très importante tout le césium qui se déverse dans la mer via toutes les rivières qui sont dans les différents bassins versants. Les travaux de l'ACRO (association pour le contrôle de la radioactivité dans l'ouest) peuvent être consultés.

Je voudrais faire remarquer quand même que les mines ne seront dangereuses qu'une fois que le parc éolien sera construit. Pour le moment, elles ne le sont pas, semble-t-il.

Le problème du paysage est vraiment très important. Ces éoliennes qui auront la dimension d'allumettes dénaturent le paysage. On pourrait peut-être aussi interdire les porte-conteneurs de circulation et aussi les ferrys. Tout cela perturbe considérablement le paysage. Autrefois, ces choses-là n'existaient pas et on vivait très bien.

Laurence MONNOYER-SMITH : Merci. Maintenant, je souhaiterais que l'on retourne à la table, s'il vous plaît.

Christophe LEBLANC : Effectivement, il y avait quelques questions pour le maître d'ouvrage dans la longue liste, j'espère ne pas en avoir oublié je compte sur vous pour me les rappeler. Je vais essayer de faire vite et tenir en trois minutes va être une gageure.

Je vais essayer de grouper les questions, notamment sur l'impact paysager. Il y a eu plusieurs questions, une assez claire à laquelle on peut répondre facilement.

Quelle est la taille des éoliennes ? 220 m en bout de pales, 110 m au niveau de la nacelle.

Seront-elles visibles depuis la côte ? Oui. Quand le ciel sera clair ou de nuit, elles pourront être visibles. Personne n'a dit, et c'est écrit nulle part dans notre DMO qu'elles ne seraient pas visibles.

Une question plus particulière de la visibilité de nuit. Effectivement, la réglementation actuelle impose de baliser les éoliennes, c'est-à-dire de mettre des flashes clignotants du même type de ce que l'on a sur les éoliennes terrestres, permettant de baliser le haut des éoliennes notamment pour la navigation aérienne. Je ne vais pas rentrer aujourd'hui dans le détail, cela fera partie d'un atelier prévu par la CPDP, mais nous travaillons sur le sujet évidemment pour faire des propositions permettant de limiter

ce balisage. Pour faire simple, on pourrait aujourd'hui imaginer de voir baliser toutes les éoliennes, donc 62 balises. On travaille à la solution de ne baliser qu'une partie des éoliennes du parc, la périphérie, une partie de la périphérie. Plusieurs options sont envisagées, il y a des discussions avec les services de l'État là-dessus. C'est un sujet sur lequel on travaille, je pense qu'il est important qu'on puisse vous tenir informés de l'évolution de ce sujet-là.

Pour terminer sur l'impact paysager, un cahier constitué de photomontages, à la sortie de la salle, est à votre disposition. Cela fera l'objet d'un débat particulier. Très rapidement, nous nous sommes attachés à avoir des études extrêmement rigoureuses sur la visibilité et sur l'impact paysager (photomontages). Nous nous sommes associés avec un bureau d'études spécialisé dans ce domaine, qui a réalisé l'ensemble des photomontages sur tous les appels d'offres précédents de l'éolien en mer, qui a été au départ critiqué et qui a subi deux contre-expertises qui ont validé son travail. Aujourd'hui, en termes de technique, c'est ce que l'on fait de plus rigoureux en termes d'études. Cela reste sujet à interprétation, c'est un exercice qui a ses limites. Il y a plusieurs supports qui existent pour vous montrer ce que peut être un ressenti ou une impression visuelle de ce projet. Vous en avez un exemple avec les cahiers qui sont à la sortie de la salle, et que je vous invite à consulter.

L'économie du projet : je pense que c'est un sujet en soi et je ne vais pas revenir dessus tout de suite dans le temps qui m'est imparti.

Une question concernait le retour d'expérience et lié avec des voyages dits d'études ou des voyages pour voir ce qui se fait ailleurs en Europe. Bien sûr qu'il y a des parcs éoliens ailleurs en Europe, que l'on a prévu de faire des études qui vont pouvoir nous permettre de collecter des informations sur ces retours d'expérience, à la fois sur la ressource halieutique, même si je prends tout de suite la précaution d'usage de dire que ce qui se passe sur un parc dans une partie de la mer du Nord n'est pas forcément transposable en Manche. On est bien d'accord, c'est un point de départ. Sur l'impact paysager, sur l'impact immobilier, sur l'impact touristique, les choses ne sont pas complètement transposables, mais il vaut mieux partir de quelque chose que de partir de rien. Elles seront complétées par des études sur le terrain ici qui permettront de faire l'état initial et d'alimenter l'étude d'impacts.

Sur la pêche, voyages d'études, c'est quelque chose qui avait déjà été fait effectivement pour le débat public de 2010, cela a été évoqué. Aujourd'hui, le projet est différent : moins de machines, des machines plus hautes, un espacement différent. Donc, effectivement, il est prévu de faire un voyage d'études qui associera les pêcheurs mais aussi d'autres types d'utilisateurs qui pourraient être intéressés, cela a été évoqué aux acteurs de la sécurité en mer. Il serait intéressant que des représentants de la Préfecture Maritime, de la SNSM ou d'autres activités de sauvetage en mer puissent aussi faire partie de ce voyage. En tout cas, c'est quelque chose que nous proposerons, que nous pouvons ouvrir à d'autres types d'acteurs qui seraient intéressés.

Une question concernait la taxe éolienne. Là aussi, la question était rapide et ma réponse va l'être aussi : qui va payer ? C'est le groupement. La taxe éolienne est payée par le groupement, donc par le porteur de projet, ce n'est pas une taxe imputée à des communes du citoyen. Cette taxe va au Fonds de compensation de l'éolien, c'est son titre et c'est nom officiel, c'est donc un fonds destiné à compenser les impacts de l'éolien.

Pour le PNM (parc naturel marin), il est vrai et cela n'apparaissait pas sur la carte, je vous le concède, et on devrait le corriger, un petit tiers ou un gros quart du parc éolien est prévu dans l'enceinte du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, créé en 2012. C'est un parc naturel marin qui regroupe un conseil de gestion de 60 membres. Il faut savoir d'ailleurs que dans les différentes étapes de notre projet, s'il se réalise, ce projet aura entre autres, comme il le fait devant le débat public aujourd'hui et pour les autorisations administratives qu'il devra obtenir, à être présenté devant le conseil de gestion du parc marin, qui aura un avis à donner. Cet avis devra être conforme.

Concrètement, le parc marin aura un avis qui devra être pris en compte par le porteur de projet et par l'État.

Laurence MONNOYER-SMITH : Pour être très clair, « avis conforme », signifie que si le parc naturel marin se prononce contre le projet, le projet ne se fera pas. Donc, c'est très important pour la suite du processus, ce qui explique d'ailleurs que le parc naturel marin ne peut pas dans ce débat public s'impliquer au nom du parc naturel marin puisqu'il doit évidemment réserver son avis qui va être émis à la fin de ce débat public d'ailleurs. Chacun des membres du parc naturel marin s'exprimera en son nom propre pour défendre son point de vue.

Christophe LEBLANC : La dernière question que j'avais notée et que j'ai gardée exprès pour la fin portait sur les emplois. La personne qui parlait tout à l'heure du nombre d'emplois citait le nombre de 220. Je pense qu'il y a eu une erreur soit de notre part, soit d'interprétation. On n'a jamais parlé de 220 emplois directs pour la maintenance, mais de 125. C'est moins que 220 mais cela reste 125 emplois directs.

Quand on dit entre Dieppe et le Tréport, cela ne veut pas dire qu'on ne sait pas à quel endroit on va le mettre entre les deux, mais que ce sera réparti entre le port de Dieppe et le port du Tréport. Il faut que ce soit dans une zone portuaire.

Sur le nombre d'emplois sur la maintenance, si vous m'y autorisez, je pense qu'ADWEN pourrait très rapidement en quelques minutes donner...

Laurence MONNOYER-SMITH : Non, franchement, je ne souhaite pas, on va avoir vraiment l'occasion de revenir sur ces questions économiques.

Christophe LEBLANC : J'invite ces personnes qui ont des questions sur toute la partie maintenance et emploi à venir à l'atelier spécifique.

Laurence MONNOYER-SMITH : On aura 4 heures pour aller au fond de ces questionnements.

Christophe LEBLANC : ADWEN aura l'occasion d'expliquer la stratégie de maintenance pour les machines et donc le nombre d'emplois.

Aline GUÉRIN : On ouvre le débat, on n'en est pas à le fermer.

Gérard BILON : Je voudrais quand même signaler, M. le Maire est absent, M. Laurent Jacques l'a évidemment évoqué tout à l'heure, il faut bien se mettre en tête que l'attrait touristique du Tréport est intimement lié à son activité pêche. Le jour où l'activité pêche sera très réduite ou disparaîtra, l'intérêt touristique pour Le Tréport aura beaucoup perdu. Il y a bien entendu l'impact paysager qui est fondamental, mais cette activité très importante.

Un autre point, je ne vois pas dans la situation actuelle des techniques le nucléaire être remplacé par le renouvelable. Pour les trois quarts, à part l'hydraulique, le renouvelable est une énergie intermittente et aléatoire, donc pas du tout en capacité de le remplacer. Quand on parle de filières, on devrait aussi parler de l'Allemagne qui a 20 ans d'avance sur nous, vouloir la battre sur le poteau dans ce domaine c'est vouloir se faire plus gros que le bœuf.

Ceci dit en passant, l'Allemagne qui a arrêté du nucléaire est obligée d'installer du thermique classique en quantité et du charbon. On s'interroge à juste titre dans certains milieux, à savoir sur la responsabilité de l'Allemagne dans les pollutions massives survenant lors de haute pression atmosphérique. Donc, soyons prudents effectivement dans ce domaine, ce n'est pas demain que le nucléaire sera remplacé par de l'éolien, encore moins du solaire.

Patrick THIERY : Je n'aborderai pas les enjeux sur la faune, très bien abordés par le biologiste, représentant du Comité régional de pêche. Il y a des retours d'expérience montrant que des espèces, notamment pour l'éolien terrestre, sont plus impactées que d'autres. Là aussi, on doit regarder par rapport à la localisation. Les études faites en 2010 montraient bien qu'il y avait beaucoup d'espèces sur les premiers kilomètres de frange littorale et après c'était quasiment le désert. Donc, on doit s'intéresser aussi aux espèces pélagiques.

Je voudrais revenir sur ce qui est annoncé comme une mesure compensatoire sur la répartition de la redevance. Pour moi, ce n'est pas une mesure compensatoire. C'est-à-dire attribuer 3,5 millions d'euros par an à plusieurs communes, à proportion du nombre d'habitants de ces villes – si j'ai bien compris – qui pourront en faire ce qu'elles voudront, ce n'est pas une mesure compensatoire.

Je disais tout à l'heure que la redevance, et c'est quand même le gros souci en France, ou les taxes que perçoivent certains organismes, devraient être fléchées et principalement pour améliorer la connaissance et la préservation des milieux marins.

Je souscris complètement à ce que disait Gilles Euzenat sur l'approche économique. C'est une évidence qu'il faut intervenir dans le domaine lié aux économies d'énergie avant de penser trouver des moyens de production.

Laurence MONNOYER-SMITH : Merci, sur la question des impacts sur l'environnement et des études dont vous avez parlé, je vous rappelle que nous avons mis en ligne sur notre site internet la liste complète des études que la Maitrise d'ouvrage a ou fait réaliser, qui existent ou qui sont en cours de réalisation. Pour toutes celles qui sont aujourd'hui disponibles, des synthèses sont en ligne, si vous voulez avoir de plus amples informations. Pour celles qui sont en cours, les protocoles d'études, en particulier sur les études halieutiques sur l'état initial de la ressource et peuplement de poissons, sont disponibles. Vous pouvez facilement les consulter.

Enfin, je voulais tous vous remercier les uns et les autres, Messieurs les intervenants, Mesdames et Messieurs du public pour la qualité des échanges ce soir. Vous l'avez compris, nous lançons ce débat. Il y a une multitude de questions sur la table qui vont être traitées pendant ces 100 jours, en particulier les prochaines réunions qui auront lieu et qui vont traiter des thématiques qui ont fait l'objet d'échanges un peu vifs ce soir.

La prochaine réunion sera consacrée aux impacts sur l'environnement, elle aura lieu à Cayeux-sur-mer le 28 mai. Il s'agit d'un atelier thématique. Nous pourrions approfondir la complétude des études et des différents impacts. Nous aurons aussi l'occasion d'entendre l'ADEME qui viendra nous parler du rapport sorti.

Sur la question de la politique énergétique, où l'on va vu ces échanges un peu vifs entre énergie renouvelable, énergie nucléaire, sujet tout à fait central dans les échanges que vous avez eus ce soir, il sera abordé notamment à la réunion de Saint-Martin-en-Campagne du 21 mai. Ce sera aussi en direct sur notre site Internet, si vous avez des difficultés à vous déplacer.

Merci à chacun d'entre vous, merci beaucoup à M. le Maire-adjoint pour nous avoir accueillis et avoir permis que ces discussions puissent se tenir.

Pour tout à fait clore, nous aurons l'occasion d'entendre tous les acteurs qui souhaiteront se faire auditionner plus précisément sur leur cahier d'acteurs ou sur les points de vue qui auront été publiés. Nous le ferons dans la deuxième partie du débat public, c'est-à-dire fin juin/début juillet.

Notre site internet : <http://eolienmer-pdlt.debatpublic.fr/>

Nous remercions le regard de notre artiste Aurélie Sement.

Nous remercions beaucoup la mairie du Tréport qui a accepté que cette exposition se tienne en extérieur pendant 10 jours. Elle ouvrira le 7 mai. Vous pourrez donner votre avis, elle sera présente pour prendre vos réactions sur le projet proposé : regard sur le paysage et les problématiques liées à l'appropriation de ce projet sur ce territoire. Cette exposition se baladera sur différents sites : Mers-les-Bains, Eu, Le Tréport.

Je vous remercie infiniment pour votre patience, votre écoute, votre capacité d'écoute et votre capacité d'interaction avec la plus grande civilité.

Nous sommes toujours à votre disposition rue des Canadiens, en semaine, il y a toujours quelqu'un pour vous accueillir, vous écouter et faire entendre votre parole.

Merci à tous et bonne fin de soirée.

(Applaudissements.)